LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

DECEMBRE 1730.

A LUXEMBOURG,

Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur de Sa Majeſté Imperiale & Catholique, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXX.

Avec Privilege de Sa Sacrée Majeſté Imperiale & Catholique, & Approbation du Commiſſaire Examinateur.

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recuëil Hiſtorique & Politique ſur les Matieres du tems.

Decembre 1730.

ARTICLE I.

Qui contient quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuſes depuis le mois dernier.

I. SUite de la Diſſertation ſur les principes métalliques, dont le commencement ſe trouve dans le Journal dn mois d'Octobre dernier.

. . . . . *Comme nous avons agité deux queſtions qui font du bruit preſentement parmi les Phiſiciens & les Chimiſtes, & qu'il ſemble que nous flottions entre l'une & l'autre, nous allons dire ce que l'experience nous en a appris, & ce que nous en penſons. Ces deux queſtions ſont de ſçavoir ſi l'art engendre des Métaux, & a la faculté d'en faire, ou ſeulement s'il ne le fait que developer, ſoit en le precipitant & le rendant viſible d'occulte qu'il étoit, ou ſi réellement l'art peut donner à une matiere, qui contient un eſprit acide & une terre propre à devenir métal, qui ſont les deux principes métalliques, l'un agent & l'autre patient, un troiſiéme principe, c'eſt-*

à-dire, une matiere graſſe & huileuſe, que l'on appelle le flogiſtique métallique, ou une matiere propre à donner la forme, l'extenſion & la malleabilité à tous les métaux.

Comme ces deux queſtions partagent aujourd'hui les Sçavans, on nous permettra bien de faire cette petite digreſſion pour ſatisfaire les uns & les autres autant qu'il ſera poſſible.

Il eſt bien vrai que toutes les choſes métalliques, quelque diviſées qu'elles ſoient par les differens feux, eaux fortes, ou autrement, reprennent leur premiere forme, quand elles ſont mêlées avec les ſels huileux que l'on appelle fondans, ou avec les matieres qui contiennent differentes graiſſes. Que ces mélanges ſoient pouſſés au feu de fuſion, alors ces chaux métalliques ſemblables à de la terre ordinaire, & qui n'ont été diviſées & réduites ſous cette forme, que parce qu'elles ont perdu un principe métallique, ou plûtôt une partie de ce principe huileux, reprenant ce principe, elles recouvrent leur premiere forme & leur premiere malleabilité. L'art en cette occaſion, non plus qu'en toutes les autres operations de Chimie, n'engendre point de métal, mais ſeulement reveille ce qui étoit contenu & caché dans cette cendre ou terre métallique, rend l'occulte manifeſte, & met en acte ce qui n'étoit qu'en puiſſance. Car quoique l'on diſe que les matieres que l'on a employées pour cette métalliſation, ne contiennent point actuellement ni en puiſſance du métal, & que les chaux ou terres métalliques n'auroient jamais pû devenir métal, ſi on s'étoit ſervi d'un autre agent que d'un agent huileux, on ne peut pas conclure de là que l'art engendre un métal; mais ſeulement que l'art ſe ſervant des embrions métalliques, qui ſont comme des fruits immurs, & adminiſtrant à ces matieres dans un moment ce que la nature eſt pluſieurs ſiecles à leur donner, il reveille

reveille cette faculté tardive, hâte ſon mouvement & ſon action, de façon que l'art travaillant de concert avec la nature, il métalliſe promptement ce que la nature n'auroit fait que trés lentement ; il perfectionne, mais n'engendre pas. Une perſonne qui découvriroit du feu caché ſous la cendre, quelques moyens qu'il employât, n'engendreroit pas du feu, mais ſeulement rendroit apparent ce que nous ne voyons pas, en ôtant de deſſus les charbons, les cendres qui nous offuſquoient la vûë, & nous ſervoient comme de voile, pour nous empêcher de voir le feu qui étoit comme caché deſſous.

Comme notre deſſein eſt de rendre public ce que nos experiences nous découvrent journellement, nous donnerons dans la ſuite une Diſſertation ſur le Salpêtre, qui ſervira d'éclairciſſement à ce Mémoire. Nous pourrons auſſi donner l'operation ſuccinte que nous avons faite ſur la Feremie qui eſt la ſource des conjectures de ce Memoire, dans lequel nous ne parlerons que de ce que nous avons fait ſur cette Marcaſſite, & des differens Phénoménes qui nous ſont arrivés en operant ſur cette matiere.

Mais pour revenir aux raiſonnemens des autres experiences, que nous avons faites ſur la Feremie ou Marcaſſite ſulphureuſe, nous diſons que comme le vitriol criſtalin mineral eſt fort rare, & que l'on n'en trouve pas aſſez abondanment pour fournir à la conſommation prodigieuſe qui s'en fait, on a été obligé d'avoir recours à d'autres moyens pour ſuppléer au défaut de la nature ; ce qui ſe fait en cette maniere. On prend donc les Marcaſſites ſulphureuſes, qui ne ſont point trop métalliſées ; car celles qui ſont parvenuës à un certain degré de fixation, donnent peu de vitriol, comme nous l'avons ci-devant fait remarquer, & comme nous l'expliquerons plus au long dans le détail de l'operation que nous promettons.

On expoſe ces Marcaſſites ſulphureuſes à l'air ſous des angars faits en forme de hales, on remuë ces matieres de tems en tems l'eſpace de cinq ou ſix mois, pendant lequel tems elles fuſent ou furent, ſe calcinent & ſe reduiſent en une chaux ou poudre griſâtre, toute couverte d'un petit duvet blanc ſemblable en ſa forme, mais non pas en ſon goût au ſalpêtre de houſage. Cette Marcaſſite ſulphureuſe pendant ſon expoſition à l'air fermente, ſe dévelope & attire à elle l'eſprit acide de l'air, qui aide à ce dévelopement & à cette fermentation: & cette matiere ainſi préparée par la nature ſeule, donne par la diſtilation, non un ſoufre comme aux premieres experiences ſuſdites: mais une liqueur acide trés ſulphureuſe, ſemblable en tout à l'eſprit acide de vitriol; & au fond de la cornuë il reſte une tête morte d'un gris noirâtre, de laquelle on tire par leſſivation un ſel vitriolique; & il reſte une terre métallique, c'eſt-à-dire, qui fonduë avec quelques matieres huileuſes, donne du fer ou du cuivre ſelon la qualité de la Marcaſſite.

Mais pour former du vitriol avec cette matiere ainſi fuſée à l'air & calcinée nouvellement, il ne s'agit que de la leſſiver comme on feroit des cendres, pour en tirer le ſel fixe, ou comme on fait les plaſtras pulveriſés pour en extraire le ſalpêtre. Alors on retire une eau extremement acre & ſptiſtique, qui contient beaucoup d'eſprit acide vitriolique, mais qui n'a pas aſſez de corps pour ſe criſtaliſer en vitriol, du moins en quantité: c'eſt pourquoi on met beaucoup de vieilles ferrailles, qui ſe diſſolvent dans ces fortes leſſives vitrioliques. On les diſtille enſuite, & étant bien clarifiées, on les évapore ou au feu ou au ſoleil juſqu'à pellicule, & ſur le réſidu de ces leſſives ainſi évaporées, on met pluſieurs baguettes, auſquelles s'attache & ſe criſtaliſe par le froid un trés beau vitriol, tel qu'on nous le vend. Ce vitriol eſt verdâtre,

dâtre, & il s'apelle martial, parce qu'il contient du fer.

Mais au lieu de mettre du fer dans les leſſives de Marcaſſites ſulphureuſes, furées à l'air, ſi on y met de la mitraille de cuivre, il ſe diſſoudra dans cette leſſive auſſi facilement qu'a fait le fer, & au lieu de donner par évaporation du liquide ſuperflu, du vitriol criſtalin verdâtre, il ſera bleu & marquera rouge ou couleur de cuivre ſur une lame de fer polie, en la moüillant & la frottant avec le ſuſdit vitriol, ſur tout ſi c'eſt avec une eau ſalée. Ce vitriol s'appelle vitriol de Cypre, parce que nous le tirons de cette Iſle.

La fin pour le mois prochain.

II. Les Libraires de *Paris*, du moins ceux qui ont imprimé le Dictionnaire de la Bible du ſçavant Dom Calmet, à preſent Abbé de *Senones* en *Lorraine*, n'eurent pas plûtôt avis du deſſein de ceux de *Geneve* de contrefaire cet ouvrage, qu'ils publierent un Avertiſſement, pour tâcher de détourner le public de prendre des Souſcriptions, & enfin n'oublierent rien pour faire échoüer ce deſſein, & leur faire abandonner leur entrepriſe; mais les Libraires de *Geneve*, loin de quitter priſe, pourſuivirent ce qu'ils avoient commencé, avec beaucoup d'activité, & répondirent avec aplaudiſſement à cet Avertiſſement: Leur réponſe eſt à la tête du I. Tome de cet ouvrage; enſorte que le nombre des Souſcrivans augmenta conſiderablement, ſurtout en vûë du prix modique de l'édition de *Geneve*, en comparaiſon de celle de *Paris*, dont un exemplaire coûte autant que cinq de celle de *Geneve*. Les Libraires de *Paris* n'en ſont pas demeurés là: ils ont de nouveau attaqué ceux de *Geneve*; & c'eſt la réponſe de ces derniers, qui ſe trouve au commencement du troiſiéme Volume

dudit

dudit Dictionnaire, que nous inſerons ici, pour mettre le public au fait des raiſons alleguées de part & d'autre. Ce Livre étant d'ailleurs achevé d'imprimer, & répandu dans le public, il ſera en état de juger ſi l'on a répondu à ſon attente, & s'il a lieu d'en être content.

EN donnant ces deux derniers Tomes du Dictionnaire de la Bible, du R. P. Dom AUGUSTIN CALMET, *nous nous trouvons en quelque façon obligés de faire ici l'hiſtoire de cette Edition ; nous la commencerons par les témoignages de reconnoiſſance que nous devons à la confiance de ceux qui par leurs Souſcriptions ſe ſont empreſſés de favoriſer nôtre entrepriſe ; le nombre en a été plus grand que nous n'aurions oſé l'eſperer. Nous en ſommes principalement redevables aux Eccléſiaſtiques des deux Communions, auſſi-bien qu'à la noble émulation de* NOS MAGISTRATS, *toûjours amateurs des bonnes choſes, & dont l'exemple n'a pû qu'être ſuivi par les perſonnes de bon goût. Ainſi animez par le zele de* NOS SEIGNEURS, *nous eſperons que le ſuccés de cet Ouvrage, qui eſt un des premiers qu'on ait imprimé à* Geneve, *par Souſcription, ne ſervira pas peu à encourager ceux qui voudront déſormais former de ſemblables entrepriſes.*

Ce qui doit ſur-tout y contribuer, c'eſt qu'il n'eſt guéres de Pays plus propre à faciliter tout ce qui peut faire fleurir l'Imprimerie, qui eſt l'ame & le ſoûtien des Sciences, & des beaux Arts. Nous joüiſſons de tous les Privileges d'une parfaite liberté, ſans que cependant on en doive craindre les abus, puiſqu'elle eſt temperée par les ſages Reglemens de NOS MAGISTRATS, *dont la vigilance & la Religion eclairée, ne permettent pas qu'on imprime rien qui ſoit contre les bonnes mœurs, contre la Religion en*

general

general, ni qui bleſſe les égards que les Souverains obſervent reciproquement entr'eux.

Tous ces avantages ſont bien propres à mériter de plus en plus la confiance du Public, à laquelle nous ne croyons pas d'avoir donné aucune atteinte, pour avoir retardé de quatre mois la publication de ces deux derniers Tomes. Ce petit contre-tems a été cauſé par la neceſſité indiſpenſable où nous nous ſommes trouvés, de finir promptement d'autres Ouvrages trés conſiderables, qu'on ne pouvoit plus renvoyer ; au fonds c'eſt là une faute bien legere en comparaiſon de celles où tombent ſi fréquenment à cet égard, pluſieurs Libraires, ceux même de Paris plus que les autres. Nous ſommes bien éloignés de vouloir nous autoriſer de leurs exemples, & nous promettons pour la ſuite en de ſemblables occaſions, l'exactitude la plus ſcrupuleuſe.

Pour revenir maintenant à l'hiſtoire de cette Edition, contre laquelle les Libraires de Paris ſe ſont déchainés de la maniere du monde la plus injuſte ; nous n'avons qu'à rappeller ici l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête du premier Tome ; on y voit les raiſons qui nous ont engagés à former cette entrepriſe, & à ſupprimer les figures qui nous ont paru inutiles, & dont on avoit orné l'Edition de Paris. *Nous avons lieu d'être perſuadés, que les perſonnes équitables & ſenſées ont aprouvé nos vûës, & nous ont rendu juſtice ; mais il n'en a pas été de même de Mrs. les Libraires de* Paris, *qui animés du zele amer qu'inſpire un interêt trop avide, publierent contre notre projet une Réponſe pleine d'invectives, & de termes les moins meſurés. A cette fiere & inſultante Réponſe qu'on peut lire dans le* Mercure du mois d'Août 1729. *nous oppoſâmes une Refutation, qui fut imprimée dans le quatriéme Tome de la* Bibliotheque Italique ; *& comme il nous parut en même-*

tems

tems qu'il étoit de l'honnêteté de faire part de notre entrepriſe au R. P. Dom CALMET ; *nous prîmes la liberté de lui adreſſer le premier Tome de ſon Dictionnaire dés que l'Edition en fut achevée ; il le reçut fort gracieuſement, auſſi-bien que le ſecond, que nous lui avons fait parvenir dans la ſuite ; & loin de nous reprocher, comme nous en accuſent les Libraires de* Paris, *d'avoir tronqué, ou défiguré ſon ouvrage, il nous marqua par ſa Lettre obligeante, qu'il nous ſavoit bon gré de notre travail, dont nous ſavons qu'il a été trés-ſatisfait ; ſa Lettre eſt du 18. Decembre 1729. nous en donnons ici la copie, & nous offrons d'en faire voir l'Original à quiconque le ſouhaitera.*

Lettre du R. P. Dom CALMET *aux Libraires de* Geneve.

MESSIEURS,

J'Ai reçu avec beaucoup de reconnoiſſance le premier Tome de mon Dictionnaire de la Bible, que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Je ne puis que vous ſçavoir trés-bon gré de l'avoir imprimé d'une maniere qui le rend à portée d'être acheté par pluſieurs bons Eccléſiaſtiques qui ne pouvoient trouver les ſommes pour avoir l'Edition de Paris. Je prie Dieu qu'il verſe ſa bénediction ſur cet Ouvrage, & qu'il vous comble de ſes lumieres & de ſes graces. Je ſuis de tout mon cœur,

MESSIEURS.

Vôtre trés-humble & trés-obéïſſant
Serviteur, D. Aug. CALMET,
Abbé de Senones.

A Senones le 18. Dec. 1729.

Munis d'une approbation ſi abſoluë & ſi authentique

que, nous crûmes que les Libraires de Paris n'auroient plus rien à nous dire; mais comme la paſſion qui les avoit d'abord animés, n'eſt pas de celles qui ſe calment facilement, on n'a pas été ſurpris de les voir revenir à leurs premieres déclamations, dans l'avis qu'ils ont fait inſerer dans la Bibliotheque raiſonnée de l'Europe, *pour les mois d'Avril, May & Juin de cette année 1730.*

*Nous ne tranſcrirons pas ici cette Piéce, qui ne contient que des redites pitoyables des mêmes invectives auſquelles nous avions ſolidement répondu; nous n'en parlerions pas même, ſi nous n'avions craint que les perſonnes qui ſont peu au fait, ne ſe laiſſaſſent ébloüir par la pouſſiere qu'on leur jette aux yeux; nous mettons à part toutes les fanfaronades qu'ils ont étalées, pour faire retomber la ſuppreſſion que nous avons faite de leurs figures, ſur l'impoſſibilité où ils nous croyent d'en faire la dépenſe; ce ſont là autant de traits d'une vanité comique, qui prouveroit qu'un peu de fortune peut faire tourner la tête; s'il avoit été queſtion de faire preuve de ſes facultés, nous aurions trouvé dans l'étenduë de notre Commerce de quoi rabattre ces airs ſi fanfarons; mais tout le monde ſçait que nous n'avons retranché les figures de la Bible, que pour contribuer à l'utilité publique, par la modicité du prix où nous avons mis le Livre; nous avons prouvé d'ailleurs, & même ſans replique, l'inutilité & le ridicule de cette ſorte d'embelliſſement, nous y avons montré les plus groſſieres contradictions; nous en avons enfin indiqué la ſource dans le Livre d'*Hottinger; *& crainte qu'il ne leur prenne encore envie de conteſter ce dernier fait, on veut bien leur declarer, qu'on le tient de* D. Guarin, *Bibliothecaire de l'Abbaye de* St. Germain. *C'eſt de ce ſçavant Religieux qu'on a apris, que les Libraires de* Paris, *peu contens des figures que leur avoit indiquées le P.*

Dom

Dom CALMET, *s'adreſſerent à lui pour augmenter le nombre de ces rares Antiquités, & pour empêcher toûjours mieux par-là, qu'on ne tentât de contrefaire un Ouvrage ſi chamaré de clinquant; mais* D. Guarin, *qui étoit trés-verſé dans la Litterature Hebraïque, ſe mocqua d'eux, & leur dit que toutes ces figures ne contenoient que des fauſſetés; c'eſt ce même Religieux qui communiqua le Livre d'*Hottinger, *où ſe trouve le jugement du ſçavant Abbé* Renaudot, *cité dans notre premier Avertiſſement. Il eſt vrai que* D. Guarin *pria qu'on ne le nommât point de ſon vivant pour ces ſortes de faits, ne voulant pas ſe broüiller avec* D. CALMET *qui paroiſſoit tolerer ces ridicules ornemens; ſi les Libraires de* Paris *en ſont toûjours auſſi curieux, ils trouveront de quoi ſe contenter dans une nouvelle découverte indiquée à la fin de la ſeconde Partie du quinziéme Tome du* Journal Litteraire, *où il eſt parlé d'une collection d'onze mille Eſtampes tant de l'ancien que du nouveau Teſtament.*

Ce n'eſt pas que nous prétendions que toutes ſortes de Gravures ſoient inutiles; nous reconnoiſſons au contraire, qu'elles peuvent être quelquefois d'un grand ſecours, & qu'ordinairement même elles embelliſſent & procurent de l'agréement, mais ce n'eſt que lors qu'elles repreſentent quelque choſe de vrai; or, on conviendra de bonne foi, que la plûpart de celles, dont on a chargé le Dictionnaire de la Bible, *n'ont gueres d'autre fondement que la fantaiſie, & le caprice des Peintres, & des Deſſinateurs; l'Ecriture ne fait ordinairement qu'énoncer la choſe, ſans en faire la deſcription. Elle dit, par exemple, en parlant du* Tombeau de Rachel, *que* Jacob érigea un Monument ſur le lieu de ſa Sepulture, *voilà tout ce qu'elle nous apprend, & tout ce que nous en ſavons; mais elle n'exprime ni la forme, ni les dimenſions de*

ce

ce Tombeau ; de même l'Ecriture nous parle de pluſieurs Batailles, mais l'ordre, & le Campement des Troupes n'y ſont point décrits, parce qu'au fonds le Saint Eſprit n'a pas voulu nous donner un Traité de la Tactique des Hébreux ; ainſi rien que d'incertain, & de chimérique ſur la plûpart de ces Figures, qui ordinairement ſont copiées ſur les Relations fabuleuſes des Voyageurs, qui trompent les autres aprés avoir ſouvent été trompés eux-mêmes.

A la bonne heure, qu'on faſſe graver certaines choſes dont l'Ecriture nous a tracé les dimenſions, & la figure ; tel que pourroit être le Temple de Jeruſalem, dont nous avons fait graver trois Plans differens ; encore cette varieté de conjectures, nous fait elle bien ſentir, combien peu on doit compter en ce point ſur les plus ſavans Critiques, dans les endroits même, où l'Ecriture ſemble s'expliquer plus clairement, & avec plus de préciſion. N'avons-nous pas eu raiſon aprés cela, de nous borner au petit nombre de Figures que nous avons fait graver, & que nous aurions augmenté, ſans doute, ſi on l'avoit crû néceſſaire ?

Mais enfin, quel qu'ait pû être le motif qui nous a fait retrancher les Figures du Dictionnaire de la Bible, *il ſuffit que nôtre projet a été gouté, & approuvé du Public, qui a montré par ſon empreſſement à ſouſcrire, le peu de cas qu'il fait de ces Images, & qui a regardé les vaines déclamations des Editeurs de Paris, comme celles de l'Orfévre Demetrius, dont il eſt parlé au* Chapitre XIX. *des* Actes des Apôtres ; *c'eſt-là un jugement définitif qui doit leur fermer la bouche, & ſur l'utilité de leurs Figures, & ſur l'immenſité de leurs richeſſes.*

Au fonds, ſi ces Meſſieurs ſont auſſi riches qu'ils tâchent de le paroître, comment peuvent-ils ſe montrer ſi ſenſibles au tort prétendu qu'a dû leur cauſer

nôtre

nôtre Edition ? Je dis un tort prétendu, car outre que nos deſſeins n'ont pas été les mêmes, qu'avons-nous fait en cela que ce qui ſe fait tous les jours ? Et puiſque l'on contrefait ſi ſouvent à Paris les Livres des Pays étrangers, pourquoi par droit de repreſailles ne pourrions-nous pas contrefaire les Livres de Paris ? Cette raiſon doit leur paroître d'autant plus juſte, que nous pouvons les aſſûrer, qu'on avoit pris en Hollande tous les engagemens, & les meſures néceſſaires, pour le même projet, & qu'on alloit l'executer, ſi nous n'avions pris les devans.

Il ne s'agit donc plus que de ſçavoir ſi nous y avons réüſſi, & c'eſt de quoi, ſans doute, ces Meſſieurs n'ont garde de convenir ; ils vont plus loin, & ils prétendent que la choſe nous étoit impoſſible ; rien n'eſt plus curieux, que ce qu'ils font dire là-deſſus au P. CALMET ; *voici le langage qu'ils lui font tenir :* Pour conduire l'ouvrage a ſa fin, on devoit refondre le Supplément dans le Dictionnaire, faire remanier tous les articles, & ne point précipiter l'Edition. *Comme ſi nous avions été chargés de perfectionner ſon Ouvrage, & que nous n'euſſions pas rempli nos engagemens, en l'imprimant tel qu'il eſt ? Ce qu'il y a ici de plus charmant, c'eſt que ce raiſonnement tombe à plomb ſur le* P. CALMET *lui même ; puiſqu'on pourroit lui repliquer avec plus de raiſon : Pourquoi avez-vous le premier précipité l'Edition de vôtre Dictionnaire ? Que n'attendiez-vous que vos matériaux fuſſent raſſemblés, pour donner un Ouvrage ſuivi, dégagé de redites & de choſes ſuperfluës, qui paroiſſent vous choquer dans nôtre Edition ? Et ſi vous avez crû pouvoir faire ſouſcrire le premier pour un Ouvrage qui étoit ſans ordre, & plein de répetitions importunes, avons nous fait plus de mal que vous, puiſque nous n'avons fait que ſuivre la route que vous avez indiquée, & que*

nous

nous avons même perfectionné vôtre Ouvrage, en rangeant les matieres de vôtre Suplément dans un ordre convenable.

C'étoit-là tout ce que nous pouvions faire, à ce que prétendent ces Meſſieurs, qui donnent un nouveau ridicule au R. P. CALMET, *en lui faiſant dire que* comme il eſt moralement impoſſible d'entrer parfaitement dans les vûës d'un Auteur, de bien prendre ſon génie, ſon ſtile, & ſon plan; il n'y avoit proprement que lui-même qui fût en état d'entreprendre de faire les additions, & les corrections qu'il étoit à propos de faire, ou qui ſçût où il falloit les placer, &c. *Voilà bien des puerilités, ou du moins des grands mots qui ne ſignifient rien? Ne diroit-on pas que le Dictionnaire de D.* CALMET *eſt un Ouvrage de goût & de génie? Un ſiſtême tel que* Deſcartes *ou* Mallebranche *l'auroient enfanté? Rien moins que tout cela. C'eſt une affaire qui ne demande que du travail, de la patience, de la critique; en quoi on ne voit rien d'inimitable, non plus que dans ſon ſtyle, qui eſt uni, ſimple, & tel aprés tout que le demandoit la matiere qu'il traitoit? Quoi de plus puerile aprés cela, que de nous venir dire ſi gravement, que l'Auteur ſeul avoit les talens néceſſaires, pour refondre & perfectionner un Ouvrage de ce caractere?*

Nous n'avons garde d'imputer au R. P. D. Calmet *des penſées ſi préſomptueuſes & ſi ridicules; nous aimons mieux croire qu'il a ignoré d'abord l'étrange perſonnage que lui ont fait joüer ſes Libraires; en lui faiſant deſaprouver avec ſi peu de ménagement notre Edition, qu'il a agréée, & dont il a paru d'abord ſi ſatisfait.*

A l'égard de quelques mots qu'on trouve ſuperflus dans deux endroits de notre premier Volume, ce ſont des minuties qui ſont l'effet de l'exactitude ſcrupuleuſe

que

*que nous avons crû devoir obſerver ; perſuadés qu'on nous pardonneroit plus facilement un excés de fidelité, que la moindre liberté dont nous aurions pû uſer ; en tout cas rien n'eſt plus facile que d'en faire une Note, ou de l'inſerer dans l'*Errata.

Concluons du détail de ces petites altercations, que les plaintes & les reproches de Mrs. les Libraires de Paris, *ne ſont que les impuiſſans efforts d'une envie démeſurée, & d'une avidité ſans bornes ; il eſt à ſouhaiter qu'ils veulent bien s'en tenir là, & qu'ils ne fatiguent pas plus long-tems le public par des déclamations qui lui ſont également importunes & infructueuſes. Ils s'occupent plus utilement en travaillant à perfectionner la nouvelle Edition, qu'ils annoncent avec tant d'éclat, on la met encore parmi les êtres la raiſon ; du moins juſqu'ici elle n'a pas plus de realité ; mais quoi qu'il en ſoit de ce groſſier artifice, nous pouvons aſſurer qu'il ne portera pas coup à notre Edition, qui eſt preſque debitée, & dont on eſt trés content.*

Quelque conſideration que nous ayons pour le R. P. Calmet, *nous avons crû qu'il ne trouveroit pas mauvais que nous relevaſſions l'erreur qu'il a faite au ſujet du celebre Mr.* Jean le Clerc *à la page 66. de ſa Bibliotheque Sacrée, où* D. Calmet *dit que ce Sçavant* mourut l'an 1711. ou la précedente année ; *cependant il eſt de notorieté publique, qu'il eſt encore plein de vie à Amſterdam, & qu'il a fait dés-lors, & depuis un grand nombre d'Ouvrages.*

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier eſt le *Hameçon.*

ENIGME.

JE ſuis un Cabaret, pourroit-on bien le croire?
Où tous les ans à jours certains,

Pluſieurs

Pluſieurs pour paſſer dans des pays lointains,
Vont, quoique ſans argent, ſe rafraîchir & boire.

J'habite le ſéjour de la tranquillité,
Et néanmoins chez moi ſans ceſſe l'on murmure.
A mes Hôtes ſouvent on fait même l'injure
De les priver du jour par la ſubtilité.

Pour y contenter ſon deſir,
On y étrangle, on eſtropie;
La trahiſon, le meurtre y donnent du plaiſir.
On s'y ſert de la mort pour conſerver la vie.

ARTICLE II.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. *Espagne.* Les vents contraires ont empêché les trois Galeres, à bord deſquelles la Famille Royale s'étoit embarquée le 10. Septembre dernier, d'arriver avant le 19. à *St. Lucar*, quoi qu'il n'y eût qu'environ douze lieuës de cette Ville à *Seville*. Le 20. L. M. Catholiques, accompagnées du Prince & de la Princeſſe des Aſturies, & des Infants Dom Carlos & Dom Philippe, firent leur entrée à *Port-Ste.-Marie*, où les trois plus jeunes Infants & Infantes étoient arrivés quelques jours auparavant par terre, de même que tous les Miniſtres étrangers qui ſuivent la Cour. Le ſéjour que le Roi a reſolu de faire en cette Ville demeure fixé à cinq ou ſix ſemaines, aprés quoi S. M. retournera à *Seville* pour y paſſer l'hiver; mais Elle ſe rendra, dit-on, auparavant à *Cadix*, pour y voir lancer à l'eau un Vaiſſeau de

guerre nouvellement conſtruit, & pour voir auſſi conſtruire un autre Vaiſſeau de guerre en 24. heures de tems, dont l'Entrepreneur tient toutes les pieces prêtes & numerotées pour cet effet. L'Infant Dom Loüis eſt tombé malade, & pluſieurs Seigneurs & Dames de la Cour ſont pareillement indiſpoſés: ce qu'on attribuë aux fatigues qu'ils ont eſſuyé par les frequens voyages que la Cour a faits depuis quelque tems. L'on a mandé de *Madrid* la Ducheſſe de Liria & la Marquiſe de Bedmar, pour ſervir la Reine, en la place de la Princeſſe de Robecq & de quelques autres Dames, dont l'incommodité ne leur permettoit pas de continuer plus long tems leurs fonctions auprés de S. M.

II. Le Miniſtre du Roi de Sardaigne eut le 21. une Audience particuliere du Roi & de la Reine, dans laquelle il leur délivra deux Lettres; l'une du Roi Victor-Amedée ſon Maître, qui leur notifioit l'abdication qu'il avoit faite de ſa Couronne en faveur du Prince de Piémont ſon fils; & l'autre de ce nouveau Roi, faiſant part à L. Maj. en des termes fort obligeans de ſon avenement au Trône de Sardaigne, & de ſa priſe de poſſeſſion de tous les Etats du Roi ſon Pere. On ne publie rien des dépêches qu'apporta le 22. à la Cour un Exprés arrivé de *Paris*; on les croit néanmoins d'importance, ſur ce qu'immediatement aprés l'arrivée de ce Courier, il ſe tint un Conſeil de Cabinet, à l'iſſuë duquel on envoya un Exprés à *Seville*, pour inviter Mr. Vander Meer Ambaſſadeur d'Hollande, qui y étoit reſté à cauſe d'une indiſpoſition, à venir aſſiſter à de nouvelles conferences, qui doivent ſe tenir entre les Miniſtres du Roi & ceux de ſes Alliés. Le Marquis de Brancas Ambaſſadeur de France, eſt parti pour retourner à ſa Cour par *Madrid*, de compagnie avec le Comte de Faulcartier ſon fils, & la Ducheſſe

Duchaſſe de Popoli : S. Ex. qui n'eſt pas encore tout à fait rétablie de ſa derniere maladie, fait le voyage à petites journées, pour ne ſe pas trop fatiguer.

III. Le premier Octobre on amena à *Port-Ste.-Marie* deux petits Corſaires de *Salé*, qui avoient été pris par deux Barques Eſpagnoles; mais de 40. hommes dont leurs Equipages étoient compoſés, on n'en a débarqué que 27. qui furent auſſi tôt diſtribués ſur les Galeres du Roi, les treize autres ayant été tués dans le combat, ou noyés. Le Capitaine Schryver qui fit voile vers la *Hollande* ſur la fin du mois dernier, a vendu avant ſon départ à S. M., la plûpart des Eſclaves qu'il avoit fait ſur un Corſaire de la même Republique, pour ſervir auſſi de Forçats ſur ſes Galeres. On eſt encore dans l'incertitude quand ſe fera le reglement de l'Indult ſur les effets qui ont été à bord de la derniere Flotille revenuë de *Vera-Crux*; & l'on aſſure même que le Roi ne s'expliquera point là-deſſus, avant d'être informé du ſuccés qu'auront eu les négociations du Marquis de Caſtelar, qui eſt allé à la Cour de France en qualité de ſon Ambaſſadeur extraordinaire. L. M. & toute la Famille Royale joüiſſent ici d'une ſanté parfaite, le Roi, entr'autres ne s'eſt jamais mieux porté qu'à preſent; mais comme il regne depuis peu en cette Ville & à *Cadix* une maladie qui emporte bien des gens, & qui conſiſte en un vomiſſement, un cours de ventre, & une violente fievre, S. M. a pris la réſolution, étant en ſon Conſeil le 8. de ce mois, de retourner au plûtôt à *Seville* avec toute la Cour. L'Infant Dom Loüis, qui eſt encore indiſpoſé, prit même le 11. les devans par terre, & ſera ſuivi le 13. par les deux plus jeunes Infantes : Tous les Miniſtres étrangers partiront auſſi de cette Ville dans quelques jours, pour ſe rendre à

Seville, à l'exception de Mr. Keene, Miniſtre du Roi de la Grande-Bretagne, qui fait état d'aller auparavant faire un tour à *Gibraltar*. La Cour ſemble porter ſes attentions du côté de l'*Affrique*, où les Villes da *Ceuta* & de *Melilla* paroiſſent être ménacées par le nouveau Roi de Maroc, & l'on prépare à *Cadix* une Eſcadre de Vaiſſeaux de guerre & de Galeres pour tranſporter dans ces deux Places quelques Troupes de renfort, avec beaucoup de munitions de guerre & de bouche.

IV. Le 13. il s'éleva dans ces quartiers un ouragan furieux mêlé déclairs, de tonnere & de pluye, qui fit malheureuſement perir un Bâtiment de *Biſcaye*, chargé de fer & autres marchandiſes. Un Vaiſſeau de guerre Eſpagnol fila auſſi ſur ſes ancres, & fut pouſſé à terre par la violence du vent: deux Barques de la même Nation & une Chaloupe firent un pareil naufrage, & de 12. perſonnes qui étoient à bord de ce dernier Bâtiment, il n'y en eut que deux qui eûrent le bonheur de ſe ſauver à terre. Les Galeres qui tranſportoient dans le même tems L. Maj. à *Seville* avec une partie de la Famille Royale, eurent toutes les peines imaginables à remonter le *Guadalquivir*, à cauſe du vent contraire; cependant l'on aprend à ce moment que L. M. y ſont heureuſement arrivées le 17., de même que les plus jeunes Infants & Infantes, & qu'Elles y ont été ſuivies quelques jours aprés par tous les Miniſtres étrangers, nonobſtant les mauvais chemins où pluſieurs de leurs Voitures avoient été rompuës. Le Roi a élevé depuis ſon retour à *Seville*, le Marquis Dom Loüis Bentivoglio, frere du Cardinal de ce nom, à la Dignité de Grand d'Eſpagne, pour lui & pour ſes Deſcendans à perpetuité.

VI. *Barcelonne.* Toutes les Troupes deſtinées pour l'expédition d'*Italie*, qui a été remiſe au Printems

tems prochain, ſe tiennent encore en cette Ville, ſans apparence d'être renvoyées dans leurs anciens quartiers, à moins que l'accommodement des differends entre les Alliés de *Seville* & ceux de *Vienne* ne ſe faſſe cet hyver; l'on a fait des Ecuries pour les Chevaux à tous les Bâtimens qui ont été retenus au ſervice du Roi; & pluſieurs autres de tranſport, aprés avoir été congediés, ſont partis de la Rade d'*Alfagos*, pour aller en divers autres Ports charger des Marchandiſes. On a fait cette année des vendanges ſi abondantes en *Catalogne*, qu'on ne trouvoit pas ſuffiſamment de tonneaux pour recuëillir le vin, dont la délicateſſe ſurpaſſe ceux de pluſieurs années précedentes.

V. *Gibraltar.* Quoique la Garniſon de cette Place ſoit à preſent ſi nombreuſe, que les Officiers ſont preſque tous obligés de coucher trois enſemble dans un lit; les vivres ſont cependant en abondance & à bon marché; Mr. Keene, Miniſtre d'Angleterre, a donné à entendre au Commandant de cette Garniſon, que dans peu il y auroit une communication libre entre elle & les Eſpagnols, le Marquis de la Paz, premier Miniſtre de S. M. Cath. ayant déja accordé à cette Garniſon la liberté d'acheter du bétail aux environs de cette Ville. On a reçu ici des avis de *Salé*, que le Roi de Maroc Muley-Abdalach s'étoit avancé avec ſon Armée prés de *Tameſenan*, Place ſituée à deux journées & demie de *Salé*; qu'à ſon aproche les Habitans de ces quartiers-là avoient tous pris la fuite; enſorte que les Noirs, dont l'Armée du Roi étoit preſque toute compoſée, avoit fait ſur eux un grand butin de bétail & autres Effets, & qu'on ne ſçavoit pas encore quand ce Prince retourneroit à *Mequinez*.

VI. *Portugal. Lisbonne.* Le 9. Septembre, jour anniverſaire de la naiſſance de la Reine, qui entra

dans la quarante-huitiéme année de ſon âge, L. M. reçurent les complimens accoûtumés là-deſſus de tout ce qu'il y a ici de perſonnes les plus qualifiées; & le lendemain le Prince du Brezil fit en preſence du Roi profeſſion du troiſiéme Ordre de St. François, entre les mains du Pere Fra Antoine de Luz, Commiſſaire dudit Ordre. La Flotte qu'on attendoit de *Rio de Janeyro* arriva le même jour heureuſement dans le *Tage*, conſiſtant en deux Valiſſeaux de guerre, & dix Bâtimens Marchands, outre deux autres & un Vaiſſeau de guerre qui ſont encore à l'embouchure de ce Fleuve, & deux autres qui ayant reçu des voyes d'eau dans le trajet, ont été obligés de retourner, l'un à *Rio de Janeyro*, & l'autre à la Baye de *Tous les Saints*, pour s'y faire radouber: Cette Flotte qui a fait le voyage en trois mois de tems, a aporté ſur ſon bord ſix millions 36000. cruzades, tant en Eſpeces qu'en lingots d'or, pour le compte du Roi & des particuliers, 2000. caiſſes de ſucre & 50000. peaux, avec une certaine quantité de diamans des mines nouvellement découvertes; & l'on a reçu par la même Flotte la fâcheuſe nouvelle, que le Vaiſſeau commandé par le Capitaine Fauſtina Soares, allant à *Angola*, avoit fait naufrage aux environs des Iſles. S. M. Portugaiſe qui avoit fait fondre huit Cloches à *Gênes*, arriverent il y a quelques jours dans le *Tage* à bord d'un Bâtiment; le Roi étant allé les voir le lendemain, en parut trés ſatisfait: elles furent baptiſées par le Patriarche de *Lisbonne* dans un Village ſitué à 3. lieuës de cette Capitale, étant couvertes de toile d'Hollande, & par-deſſus de brocard d'or; on les a depuis tranſporté ici dans l'Egliſe de *Maffré*.

AR-

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. *Rome.* Le 14. Septembre le Cardinal Imperiali prit poſſeſſion de ſa nouvelle Dignité de Protecteur de l'Egliſe des Agonizans : l'aprés-midi le Cardinal Petra s'étant rendu à celle de *Ste. Marie Majeure*, S. Em. en fit autant pour ſa Charge de Grand Pénitencier ; le Cardinal Albani Camerlingue, alla en même-tems prendre auſſi poſſeſſion de celle de Protecteur de l'Egliſe de *St. Jean des Savonniers* ; & le Cardinal de Polignac, qui avoit fait le même jour la céremonie de ſacrer Evêque de *Digne* en *Provence*, le Pere Amable Faydeau General des Carmes, donna le lendemain matin une collation ſplendide dans ſon Palais à un grand nombre de Prélats & autres perſonnes du premier rang, qui y avoient été invités : S. Em. ſe rendit enſuite avec eux à l'Egliſe Françoiſe de St. Loüis, où Mr. Fouquet celebra la grande Meſſe en leur preſence : les Cardinaux Cinfuegos, Bentivoglio, Belluga & Ottoboni y aſſiſterent auſſi ; la Princeſſe Epouſe du Chevalier de St. George étoit pareillement dans une des Tribunes de cette Egliſe : les Ambaſſadeurs du Roi de Sardaigne & de la Republique de Veniſe, étoient dans une autre Tribune, & le *Te Deum* fut chanté ſolemnellement aprés la Meſſe, en actions de graces de la naiſſance du Duc d'Anjou. Le Cardinal de Schonborn, qui eſt parti pour retourner en *Allemagne*, a fait preſent avant ſon départ au Prince Pamphilii, chez qui il avoit logé pendant ſept mois, d'un ſervice d'argent du poids de 30. livres

livres, & à la Princeſſe Pamphilii d'un ſervice de trés-belle porcelaine de Saxe garnie d'or ; & cette Princeſſe de ſon côté a donné à S. Em. un Chapelet de *Lapis-Lazullii* fort eſtimé.

II. Le Cardinal Coſcia, aprés avoir beaucoup héſité, s'eſt enfin démis de ſon Archevêché de *Benevento*, ſans que le Pape lui ait voulu accorder la liberté de ſe reſerver aucune penſion ſur ce Dioceſe : ce Pontife lui a ſeulement permis d'aller paſſer le reſte de l'Automne dans les Fauxbourgs de cette Ville de *Rome* ; mais il lui a été en même-tems trés-expreſſément défendu de ſortir de l'Etat Eccléſiaſtique : S. S. a cependant mandé les Avocats Fratelli & Archangelly, Juges Criminels du Grand-Vicaire, & leur a ordonné d'entreprendre impartialement la Cauſe de ce Cardinal, ſans ſe laiſſer ſéduire par ſes ennemis, afin qu'on puiſſe le déclarer coupable ou innocent ; & cela ſur ce que le St. Pere avoit été informé que l'animoſité étoit ſi generale contre Son Eminence, qu'elle ne pouvoit trouver aucun Praticien qui voulût entreprendre ſa défenſe. Le 2. Octobre le Pape tint un Conſiſtoire ſecret, dans lequel il éleva au Cardinalat Mrs. Grimaldi, Maſſey & Aldobrandini, ſes Nonces aux Cours de *Vienne*, de *France*, & d'*Eſpagne*, & Mr. Ruſpoli, Secretaire de la Congregation de *Propaganda Fide*, qui eſt un Prince Romain d'un rare merite & d'une grande capacité ; l'aprés-midi ce dernier Cardinal étant allé remercier Clement XII. de l'honneur qu'il venoit de lui faire : ce Pontife le reçut avec de grandes marques de diſtinction, & lui donna la calotte en la maniere accoutumée, aprés quoi cette nouvelle Eminence alla rendre viſite à Mr. Corſini neveu du Pape. On ne ſçauroit exprimer la joye que toute la Ville de *Rome* a conçuë de cette promotion : Il y eut pendant trois ſoirs conſecutifs de

grandes

grandes illuminations & autres démonſtrations de joye par toute la Ville : on tira dans le même tems le Canon du Château *St. Ange*, & le grand Etendart y fut auſſi arboré à cette occaſion. Mr. Doria a été fait premier Maître de Chambre de S. S., & Mr. Fortiguerra, Secretaire de *Propaganda Fide*, en la place du nouveau Cardinal Ruſpoli, qui reçut avec les formalités uſitées le Chapeau des mains du Pape, dans un Conſiſtoire public tenu le 5. de ce mois à ce ſujet ; aprés quoi cette Eminence fit ſa viſite de la Baſilique de St. Pierre, & enſuite celles du ſacré College. Les Sujets pour aller porter la calotte aux nouveaux Cardinaux, ont déja été nommés par S. S. : Mr. Paſſionei a auſſi été déclaré ſon Nonce à la Cour de *Vienne*, Mr. Delci à celle de *France*, Mr. Allemani à celle d'*Eſpagne*, Mr. Spinelli à celle de *Portugal*, Mr. Valenti Gonzague à celle du Grand Duc de Toſcane, Mr. Serbelloni doit pareillement aller remplir la Nonciature de Veniſe, Mr. Bardi celle de Suiſſe, & Mr. Ricardi celle de *Naples*. Mr. Lana ira à la Vice-Légation d'*Avignon*, & Mr. Stampa à *Urbin*, en qualité de Réſident du Pape.

III. Le 8. Mr. Benzoni fut ſacré Evêque de *Segna* dans l'Egliſe Allemande *del-Anima* par le Cardinal Cinfuegos ; & le Cardinal Spinola fit auſſi la ceremonie de ſacrer le même jour dans l'Egliſe de *St. André della Valle*, Mr. Falconnia Evêque de *Caſtel-à-Mare* : L'aprés midi le Cardinal Pico partit pour *Caſtelgandolphe*, le Cardinal Rufo pour *Naples*, & les deux neveux du Cardinal de Schonborn pour l'*Allemagne* : la plûpart des Seigneurs & Dames Romaines ſont auſſi partis pour aller paſſer l'Automne ſur leurs Terres aux environs de *Rome*. Le lendemain matin le Cardinal Cinfuegos fit encore la cérémonie de benir dans la Chapelle de ſon Palais le

mariage

mariage du fils du Prince Lancelotti, avec la fille du feu Duc Lanti, en preſence des plus proches parens de part & d'autre, de la Princeſſe de Piombino, du Prince & de la Prince de Ste. Croix, & de pluſieurs autres perſonnes de diſtinction : Aprés cette fonction la nouvelle mariée reçut un preſent de S. Em. conſiſtant en un papillon de tête garni de diamans, & en un trés riche habit de brocard en broderie d'argent ; & cet illuſtre couple partit enſuite pour *Villa-Gianetti*, Maiſon de plaiſance qui lui appartient. On attend en cette Ville le Cardinal de la Mothe Portugais & le Comte de Galvas, qui viennent complimenter Clement XII. ſur ſon exaltation au Pontificat, de la part du Roi de Portugal, que l'on aprend avoir ſigné le Traité qui ajuſte à l'amiable les differends qui ont regné depuis ſi long-tems entre les deux Cours, & dont le principal Article concerne l'élevation au Cardinalat de Mr. Bichi, Nonce à *Lisbonne*, qui doit ſe faire dans peu.

IV. Le Comte Giraud qui avoit été condamné de payer 10000. écus à la Chambre Apoſtolique, s'eſt déja acquité de la moitié de cette ſomme ; & Mr. Maſſinagli a été arrêté & mis en priſon par ordre de la Congregation Criminelle, pour avoir fait preſent de 3000. écus au Cardinal Coſcia, afin d'obtenir une certaine Ferme ; le frere Dominique qui a été compagnon du Pape Benoît XIII. a de même été empriſonné ſur la déclaration du Maître d'Hôtel de ce défunt Pontife, que ce Frere avoit vendu une grande partie des Tapiſſeries, meubles & argenteries de divers Palais Apoſtoliques. Le 18. le Saint Pere tint une Congregation économique, pour ſupprimer les gages, penſions & autres émolumens exceſſifs qui ont été aſſignés à pluſieurs perſonnes ſous le dernier Pontificat ; S. S. ayant reſolu de remettre

ſur

ſur un bon pied les finances de la Chambre Apoſtolique : on a enſuite envoyé un ordre à Mr. de Bondelmonte à *Benevento*, de faire inceſſamment tenir au Pape un plan plus exact de l'Abbaye de *Ste. Sophie*, qui eſt d'un revenu annuel de 6000. écus; & l'on eſt dans l'impatience d'aprendre ce que S.S. a deſſein d'en faire: le défunt Pape avoit été pourvû de cette Abbaye lorſqu'il étoit Cardinal, & d'abord aprés ſon avenement au Pontificat, il la confera au Cardinal Coſcia; l'Evêque de Targa frere de cette Em., qui a été mandé à *Rome* pour rendre compte de ſa conduite, ne s'eſt pas encore déterminé à s'y rendre : on aprend que ce Prélat s'eſt au contraire retiré dans un Couvent, où il s'eſt mis au lit, & qu'il a envoyé à *Rome* une atteſtation de divers Medecins, qui déclarerent qu'il n'étoit pas en état de ſe mettre en voyage. Le Chanoine Norcia s'eſt évadé depuis peu, de même que Mr. Merliani, Gouverneur de la Maiſon de *Lorette*, ſur ce que la Congregation Criminelle inſtruiſoit un rigoureux procés contre ce dernier, pour avoir détourné de cette Maiſon une quantité conſiderable d'argenterie & d'anciennes eſpeces, & l'on aſſure que le Pape a fait entendre à Mrs. Santa-Maria & Picella, qu'au cas qu'ils ſe demiſſent des deux Canonicats qu'ils avoient dans la Baſilique de St. Pierre, ils ſeroient tous les deux pourvûs d'un Evêché dans le Royaume de *Naples*.

V. *Naples*. La Terre de *Martignano* ſituée dans la Province d'*Otrante*, & qui appartient au fils aîné du Marquis Bonito-Piſanelli, a été érigée en Duché par l'Empereur; le premier Octobre étant l'anniverſaire de la naiſſance de ce Monarque, le Comte de Harrach, Viceroi de ce Royaume, reçut les complimens accoûtumés là deſſus: S. Exc. aſſiſta enſuite à la grande Meſſe & au *Te Deum* qui fut chanté dans

dans la Chapelle du Palais Royal au bruit du Canon des ramparts, & des Galeres qui étoient en rade. Les Vaiſſeaux le *St. Charles* & le *St. Leopold*, qui avoient été employés pendant pluſieurs mois à tranſporter dans les Royaumes de *Naples* & de *Sicile*, les Troupes que S. M. Imp. y avoit envoyé de ſes Pays Hereditaires, ſont revenus dans la Rade de *Naples*, pour y être radoubés, ayant été fort maltraités par une violente tempête qu'ils ont eſſuyée ſur les Côtes de la *Calabre*. On a reçu ici avis que l'Evêque de *Nuſco*, aſſiſté de celui de *St. Ange*, avoit retiré d'un ancien Tombeau avec beaucoup de ſolemnité, le Corps de St. Amato, premier Evêque de *Nuſco* qui mourut il y a 635. ans, & qu'ayant mis ce Corps dans une urne de marbre, ce Prélat l'avoit placée ſur un Autel qu'il avoit nouvellement fait conſtruire à ſes propres dépens.

VI. *Milan.* Le 1. Octobre on publia dans toutes les Egliſes de cette Ville le Jubilé univerſel ordonné par le nouveau Pape Clement XII. Le même jour on celebra auſſi en la maniere accoutumée l'anniverſaire de la naiſſance de l'Empereur, qui entra ce jour-là dans la quarante-ſixiéme année de ſon âge. On a congedié tous les Mulets employés pour voiturer les munitions de guerre & de bouche des Troupes Imperiales, dont la repartition a même déja été faite dans les quartiers d'hiver qui leur ont été aſſignés, ſçavoir la Cavalerie dans les Villages où il y a du foin en abondance, & l'Infanterie dans les Places murées. Le Cardinal Odeſcalchi Archevêque de cette Ville, eſt revenu de *Rome*; & le Comte Ferdinand de Daun ſe diſpoſe au contraire à partir dans peu pour *Turin*, où il va complimenter, en qualité d'Envoyé extraordinaire de Sa Majeſté Imperiale, le nouveau Roi de Sardaigne ſur ſon avenement à la Couronne;

ce

ce Seigneur ayant reçu 2000. écus pour les frais de ſon voyage.

VII. *Genes.* Les affaires de l'Iſle de *Corſe* ſont toûjours dans une fâcheuſe ſituation ; les Mécontens y agiſſent en Maîtres abſolus, diſpoſent des Biens tant meubles qu'immeubles, & même des Fermes publiques ; & la République de *Genes* n'a fait juſqu'à preſent que bien pourvoir les Places fortes, dans l'eſperance où elle eſt toûjours, que les choſes pourront enfin changer de face : On a cependant apris par un Bâtiment venu de *Corſe*, que le fils de Mr. Veneroſo Commiſſaire General, étant ſorti de *Calvi* s'étoit rendu à *Vico*, & y avoit ſaccagé & brûlé pluſieurs maiſons, ſans que les Rebelles ayent pû s'y oppoſer. La réüſſite de cette tentative pourra peut-être engager la Régence à ne plus héſiter d'employer la force des armes, pour ſe faire mieux reſpecter à l'avenir des Sujets ſoulevés de cette Iſle, dont la mutinerie devient de plus en plus inſuportable.

VIII. *Veniſe.* Le jour de la fête de Ste. Juſtine le Doge avec ſon Cortege ordinaire alla viſiter l'Egliſe de ce nom, où il ſe fit une Proceſſion ſolemnelle de tout le Clergé tant ſéculier que régulier & des grandes Confreries, en mémoire de la fameuſe victoire remportée en 1571. par la Flotte de la Ligue ſur celle des Turcs, à la hauteur des Iſles *Curzolari.* Le Comte de Colalto a paſſé par cette Ville, retournant à la Cour de *Vienne* ; & S. Exc. alla deſcendre à ſon arrivée chez le Comte Leopold de Taſſix. Il s'eſt fait depuis peu dans le grand Canal une courſe de Barques à rames de quatre ſortes en preſence d'une foule innombrable de ſpectateurs ; & le même ſoir on commença à repreſenter la Comédie ſur deux Theatres de cette Ville. Mr. Thomas Fini, Capitaine des Vaiſſeaux de la Repu-

Republique, qui avoit été obligé de faire une quarantaine entiere, eſt ſorti le 22. Octobre du Lazaret avec toute ſa ſuite; & l'on a reçu des avis du *Levant* & de *Dalmatie*, qu'on joüiſſoit à preſent dans ce pays d'une ſanté parfaite & d'une profonde tranquillité; que Mr. Diedo, Amiral de la Flotte Venitienne, ſe tenoit encore à *Corfou* avec ſon Armée Navale, & que M. Vendramin, Provéditeur General en *Dalmatie*, faiſoit état de ſe rendre de *Spalato* à *Zara*, pour y paſſer l'Hiver.

IX. *Turin.* Le Marquis d'Ormea, qui eſt revenu de *Rome*, aprés avoir eu l'honneur de ſaluer le nouveau Roi, eſt allé à *Chamberry* rendre compte au Roi Victor-Amedée, à preſent Comte de Tende, du ſuccés de ſes négociations en cette Cour. La Foire d'*Alexandrie de la Paille* a été cette année une des meilleures & des plus riches qui ſe ſoient vûës depuis long-tems, par la levée qu'a faite Sa Maj. Sardaignoiſe, aux preſſantes inſtances du Magiſtrat de *Turin*, de la défenſe ordonnée ſous le Regne précedent, d'introduire dans ce pays des draps & des étoffes de fabrique étrangere: Le Roi qui s'étoit rendu à cette Foire, y avoit fait préparer toutes ſortes de divertiſſemens, auſquels il avoit invité pluſieurs Dames; & S. M. y reçut les complimens d'une Députation de la Republique de *Geneve*, qui avoit été envoyée pour la feliciter ſur ſon avenement à la Couronne. On a fait des réjoüiſſances publiques dans toutes les Villes des Etats de S. M. au même ſujet; & l'on a reçu avis du Royaume de Sardaigne, que les Habitans de *Cagliari* qui en eſt la Capitale, s'étoient entr'autres diſtingués extraordinairement. Il n'y a encore aucun jour fixé pour le Couronnement du Roi, quoique tous les préparatifs en ſoient preſque entierement achevés. L'Archevêque de *Turin* a, dit-on, reçu depuis peu un ordre de

la

la Cour de *Rome*, de maintenir les anciens droits de ſon Dioceſe, qui le rendent indépendant des Miniſtres du Roi, & d'employer même les cenſures Eccléſiaſtiques en cas d'oppoſition : ce qui n'eſt pas peu embaraſſant pour ce Prélat.

X. Les broüilleries entre les Catholiques Romains & les Proteſtans du Pays des *Griſons* continuent toûjours, ſans qu'il y ait aparence de les voir terminer ſi tôt : ces derniers menaçans de prendre de fortes meſures contre les Ligues Griſes, en cas qu'elles perſiſtent plus long-tems à jurer de nouveau la Conſtitution du Pays. Le 29. Septembre la Diette des trois Ligues finit ſes ſéances à *Coire*, ſans qu'on y ait pris aucune réſolution finale ſur diverſes affaires d'importance.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en FRANCE, & en LORRAINE depuis le mois dernier.

I. *Verſailles.* Le 5. Octobre le Roi Staniſlas alla rendre viſite au Prince & à la Princeſſe de Tallemont, à leur Maiſon de plaiſance ſituée dans le Parc de *Meudon*, à l'occaſion d'un mariage conclu entre la Palatine Jablonowski ſa Couſine germaine, & le Comte de Taillebourg, fils aîné du Prince de Tallemont, qui eſt de la Maiſon de la Tremouille. Le Roi a accordé le droit d'entrée du Louvre au Pere de ce jeune Seigneur, & a gratifié la Palatine Jablonowski d'une ſomme de 200. mille livres : S. M. a auſſi nommé Duc à Brevet le Comte de Taillebourg

bourg ſon futur Epoux, qui prendra deſormais le titre de Duc de Chatelleraut ; & la Reine de ſon côté a fait preſent à cette Princeſſe d'une Montre d'or garnie de diamans de prix, & d'une Toilette magnifique. Le 8. aprés ſoupé le Roi ſe rendit de *Ramboüillet* à *St. Leger*, Maiſon apartenant au Comte de Toulouze, où S. M. paſſa la nuit : le lendemain matin Elle prit le divertiſſement de la chaſſe du Cerf dans le Bois voiſin : à ſon retour à *St. Leger*, le Comte de Toulouze traita trés-ſplendidement à dîner ce Monarque ; & aprés le repas S. M. revint à *Verſailles* en chaſſant. Le 11. le Roi Staniſlas & la Reine ſon Epouſe, aprés avoir pris congé de L. M. avec de grandes marques de tendreſſe, reprirent la route de *Chambor*, où le mariage du Comte de Taillebourg avec la Palatine Jablonowski, dont le Contract a déja été ſigné par L. M., doit ſe conſommer inceſſanment. Les Habitans du Bourg de *Barbonne* en *Brie*, qui fut preſqu'entierement reduit en cendres ſur la fin du mois d'Août dernier, ont obtenu du Roi l'exemption des Tailles & autres Taxes pendant pluſieurs années, & S. M. a eu la bonté de leur faire auſſi diſtribuer 6000. tonneaux, pour recuëillir le vin de leurs vendanges.

II. Le Comte de Rothenbourg a été nommé par le Roi pour aller en *Eſpagne*, en qualité de ſon Ambaſſadeur extraordinaire : S. Exc. qui a déja fait ſes remerciemens à S. M. de l'honneur qu'Elle venoit de lui faire, ſe diſpoſe à partir dans peu de jours avec divers autres Seigneurs, pour aller à *Chambor* aſſiſter aux nôces dont nous venons de faire mention ; aprés quoi elle ſe rendra, dit-on, à ſon Ambaſſade. Le Duc de S. Aignan a auſſi été nommé pour aller à *Rome* relever le Cardinal de Polignac, Ambaſſadeur du Roi en cette Cour : L'Evêché d'*Angers*

gers a été conferé à l'Abbé de Vaugiron, qui en étoit Archidiacre & Grand Vicaire; & l'Abbaye de *Noailles*, Ordre de Cîteaux, Dioceſe de *Poitiers*, a été donnée à l'Abbé Poncet de la Riviere. Le 13. au matin la Reine aſſiſta au Service divin dans la Chapelle du Château, pour la premiere fois depuis ſes couches; le Roi partit le même jour pour retourner à *Rambouïllet*, où S. M. reſta juſqu'au 19., qu'Elle revint à *Verſailles*, de même que le Cardinal de Fleury, qui étoit allé faire un tour à *Iſſy*, ſa Maiſon de plaiſance. Le 20. la Ducheſſe de Saint Pierre, nommée Dame du Palais de la jeune Reine Doüairiere d'Eſpagne, & qui étoit arrivée depuis peu de *Seville* en cette Cour, eut l'honneur de ſaluer L. M. à *Verſailles*, qui lui firent un accuëil des plus gracieux: L'Abbé Lanti arrivé de *Rome* avec les Langes benits pour Monſeigneur le Dauphin, eut auſſi le même jour ſa premiere Audience du Roi; de même que le Comte de Scheſted, Ambaſſadeur extraordinaire du Roi de Dannemarc, qui en eut une particuliere de ce Monarque, de la Reine enſuite, & de Monſeigneur le Dauphin.

III. On a placé dans la Salle de *Diane*, prés du grand Apartement du Roi, un Tableau peint par le Sieur Coypel, repreſentant le Sacrifice d'*Iphigenie*: cette piece qui contient environ 30. figures, & qui imitent beaucoup le naturel, doit, dit-on, être portée aux *Gobelins*, pour ſervir de modele à une Tapiſſerie de Chambre. On a auſſi expoſé dans le grand Cabinet de S. M. deux autres pieces de peinture en perſpective fort curieuſes, de la façon du Sieur Meunier Peintre du Roi, dont toute la Cour n'a pû s'empêcher d'admirer la beauté. Le 23. le Roi retourna de nouveau à *Rambouïllet*, & le Cardinal de Fleury à *Iſſy*: Au retour de Sa Maj.. le

Marquis de Caſtelar, Ambaſſadeur extraordinaire d'Eſpagne, qui étoit arrivé depuis quelques jours à *Paris*, fut conduit à l'Audience de ce Monarque, à qui il délivra ſes Lettres de créance, avec une autre Lettre écrite de la propre main du Roi Catholique : Aprés cette Audience S. M. tint un grand Conſeil avec ſes Miniſtres & tous les Princes du Sang, ſur la Commiſſion de ce Seigneur, dont le contenu n'a pas été rendu public, non plus que le réſultat pris là-deſſus dans le Conſeil.

IV. Le 31. veille de la fête de tous les Saints, le Roi revêtu du grand Collier de l'Ordre du St. Eſprit, ſe rendit dans la Chapelle du Château de *Verſailles*, accompagné des Princes du Sang, & de tous les Chevaliers de cet Ordre ; Sa M. aprés y avoir entendu la grande Meſſe, reçut la Communion par les mains de l'Abbé de Choiſeüil, & toucha enſuite un grand nombre de malades des écroüelles. Mr. Mocenigo Ambaſſadeur de Veniſe, & le Baron de Giedda Envoyé du Roi de Suede, avoient eu le jour précedent, chacun à part, une Audience particuliere du Roi, avec les céremonies accoûtumées : Le Marquis de Caſtelar eut auſſi le premier de Novembre une ſeconde Audience particuliere de ce Monarque, ſans que l'on ſçût encore ſur quoi elle roula ; & ſi l'on en croit à un bruit, ce Miniſtre doit être chargé d'inſiſter fortement ſur l'exécution de tous les Articles du Traité de *Seville*. Immédiatement aprés la Meſſe qu'entendit S. M. le jour des Trépaſſés, Elle partit pour aller paſſer encore quelques jours à *Ramboüillet*, ayant admis auparavant au nombre de ſes Aumôniers l'Abbé Gueſelin. Toute la Famille Royale continuë de joüir d'une ſanté parfaite, à l'exception de la ſeconde Princeſſe de France, à qui il eſt ſurvenu une indiſpoſition, dont elle commence néanmoins à ſe rétablir.

V. *Paris.* Le Marquis de Ste. Croix & Mr. Barrenachea, Ambaſſadeurs Plénipotentiaires d'Eſpagne, n'attendent que les dernieres inſtructions du Roi Catholique, pour ſe rendre à leurs nouvelles Ambaſſades ; & Mrs. Hop & Goſſinga, Miniſtres des Etats Generaux, ſont état de partir auſſi dans peu pour aller faire un tour en Hollande. Le 23. Octobre le Marquis de Caſtelar arriva en cette Ville, en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire du Roi d'Eſpagne, accompagné des Pléniporentiaires de la même Couronne, qui étoient allés à ſa rencontre juſqu'à la premiere poſte : La plûpart des Domeſtiques & bagages de ce Seigneur étoient arrivés quelques jours auparavant à l'Hôtel de *Treville*, qui avoit été préparé pour ſon logement : Le jour ſuivant S. Exc. ſe rendit à *Iſſy*, où elle eut un entretien fort long avec le Cardinal de Fleury ; & le 25. elle alla auſſi rendre viſite à Monſieur le Garde des Sceaux dans ſa Maiſon de plaiſance de *Chatillon*. Ce Marquis, qui avoit fait ici de groſſes remiſes d'argent avant ſon arrivée, avoit auſſi pris à ſon ſervice tous les Officiers de la Maiſon du Duc de Boutnonville ; tous les Miniſtres étrangers réſidans en cette Cour, ont envoyé des Exprés à leurs Maîtres, pour les informer de ſon arrivée. Les trois plus jeunes fils du Duc de Liria, Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de Ruſſie, ſont venus en cette Ville, pour être élevés dans le Cllege d'*Harcourt* : La jeune Princeſſe de Bade en partit au contraire le 25. pour retourner en *Allemagne*, aprés avoir fait un preſent de 5000. livres au Sieur Petit fameux Chirurgien, & d'un trés-beau ſervice de vermeil, en conſideration de ce qu'il l'avoit ſi heureuſement taillée d'une excreſcence qu'elle avoit au viſage : cette Princeſſe a fait auſſi preſent à la Sacriſtie du Couvent des petites Cordelieres, d'une Aiguiere d'argent avec ſon baſſin,

& toutes les Religieuſes du même Couvent ont pareillement reſſenti l'effet de ſes liberalités.

VI. L'Abbé Tourmont eſt revenu de *Conſtantinople*, où il étoit allé par ordre du Roi; il a raporté d'anciennes inſcriptions fort curieuſes & recuëillies en diverſes Provinces de l'Empire Ottoman, dont l'Edition pourra un jour orner la Bibliotheque de pluſieurs Curieux Antiquaires. Le Duc de Tallard, Brigadier & Meſtre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, a été élevé par le Roi à la Charge de Maréchal de Camp de ſes Armées; Mr. de Juillac a été pourvû d'une Compagnie dans la Gendarmerie; & le Marquis de Goutaut a vendu ſon Regiment, avec l'agrément de S. M., au Comte de Luce fils du Prince de Tingri. Le 19. le Maréchal d'Etrées & le Prince d'Iſenghien partitent de cette Ville, le premier pour aller préſider à la prochaine Aſſemblée des Etats de *Bretagne*, & l'autre à celle des Etats d'*Artois*. Le Comte de St. Florentin Secretaire d'Etat, commence à ſe rétablir de la petite verole, & paroît dans le deſſein d'aller dans peu paſſer un mois à la Campagne pour y prendre l'air. L'entrée public du nouvel Ambaſſadeur de Veniſe, a été remiſe à la mi-Novembre; celle de Milord Waldegrave, Ambaſſadeur Plénipotentiaire du Roi de la Grande-Bretagne, qui fait travailler à de magnifiques équipages, ne doit ſe faire auſſi que vers ce tems-là; & l'Abbé Lanti n'y ſera, dit-on, la ſienne en qualité de Nonce extraordinaire du Pape, qu'au commencement du mois de Mars prochain. Le Cardinal de Biſſy, revenu depuis peu de *Rome*, eſt allé à *Verſailles*, où S. Em. a eu l'honneur de ſaluer le Roi, & de lui rendre compte de ce qui s'eſt paſſé pendant la tenuë du Conclave.

VII. On a levé les ſceaux qui avoient été mis ſur les effets de la défunte Ducheſſe Doüairiere de Brunſwich-

Brunſwich-Hannover ; & la tapiſſerie de l'Apartement qu'elle occupoit au Palais de *Luxembourg*, en fut ôtée, comme apartenant à la Couronne. Le Comte de Stanian eſt parti pour retourner en *Angleterre*, & le Duc de Saint Aignan ne ſe mettra en chemin que vers le milieu de Février prochain, pour ſe rendre à l'Ambaſſade de *Rome*, à laquelle ce Seigneur a été nommé par le Roi. On aſſure que le Comte de Kônigſeck & le Baron de Fonſeca, Miniſtres de l'Empereur, ont reçu ordre de retourner à *Vienne*, & que le Comte de Kinski Ambaſſadeur de S. M. Imp. doit au contraire reſter en cette Ville, juſqu'à ce qu'il lui ſoit autrement ordonné. La Bulle du Jubilé univerſel, ordonné par le Pape Regnant, à l'occaſion de ſon exaltation à la Chaire de St. Pierre, a été apportée de *Rome* à l'Archevêque de cette Capitale : Cette Bulle étoit accompagnée d'un Bref de Clement XII. qui regarde le même ſujet, adreſſé au Roi, & d'un autre pour le Cardinal de Fleury : On aſſure cependant que l'ouverture de ce Jubilé ne ſe fera ici que ſur la fin du Carême prochain.

VII. Les derniers avis venus de *Marſeille*, portent que Mr. Paſcal, Commiſſaire du Roi d'Eſpagne, étoit allé dans les Ports de *Provence* & de *Languedoc*, pour engager les Proprietaires de tous les Bâtimens de tranſport, qui avoient été fretés pour le ſervice de S. M. Cath., de les tenir prêts à y entrer vers le commencement du Printems prochain : cependant on n'eſt pas ici hors d'eſperance de trouver avant ce tems là les moyens de prévenir une rupture: On travaille toûjours en diligence au nouveau Canal de *Picardie*, qui eſt déja fort avancé ; & il eſt arrivé un grand nombre d'Ouvriers à *Dunkerque*, pour travailler à la démolition des nouveaux ouvrages de cette Place. On vient d'aprendre que le Chevalier

de Bignos, Officier dans un des Regimens de la Marine, étant parti vers le commencement d'Octobre de *Verdun* pour *Lion*, de compagnie avec un Marchand, qui avoit ſur lui une ſomme d'argent conſiderable, trois voleurs les attaquerent dans le Bois de *Chagnié* prés de *Châlons* : que ces brigands tuerent le Marchand d'un coup de fuſil, & bleſſerent auſſi l'Officier ; mais que ce dernier de ſon côté tua un des voleurs d'un coup de piſtolet, & en bleſſa un autre, qui fut mené priſonnier à *Dijon* ; le troiſiéme ayant pris la fuite, ſans qu'on ait pû l'atteindre.

VIII. L'eſprit de parti qui diviſe depuis ſi long-tems un nombre d'Eccléſiaſtiques de ce Royaume, n'eſt pas encore tout-à-fait diſſipé, quelques ſages précautions qu'on ait priſes pour cela ; & l'on ſe voit aujourd'hui dans une eſpece de neceſſité de s'armer de rigueur, pour ſoumettre au Chef de l'Egliſe des Membres qui perſiſtent dans l'opiniâtreté d'en reconnoître toute l'autorité : l'Archevêque de cette Capitale a envoyé pour cet effet, avec l'aprobation du Pape, un Mandement fort ſevere à tous les Curés de ſon Dioceſe qui refuſent encore d'accepter la Conſtitution *Unigenitus* : Le Lieutenant General de Police, accompagné de 12. Commiſſaires & de 50. Archers, étant allé ces jours paſſés au College de *Ste. Barbe*, en délogea les Prêtres qui inſtruiſoient des écoliers, en ſubſtitua d'autres en leur place, & fit une recherche exacte de tous les papiers qui s'y trouverent : S. M. même a fait ſçavoir aux Benedictins de *St. Victor*, qu'Elle étoit fort ſurpriſe, que nonobſtant ſa derniere Déclaration, on ſouffrioit encore des Appellans dans cette Abbaye ; & que ſi dans peu Elle n'étoit informée du changement qu'Elle attendoit, Elle ne manqueroit pas d'y mettre bon ordre. On a auſſi

publié

publié un Arrêt du Conſeil d'Etat, portant défenſe ſous de rigoureuſes peines, de vendre & debiter un Ecrit qui a paru ſous le manteau, intitulé, *Memoire pour Mrs. les Curés d'*Olivet, *de* Darvois *& autres Eccléſiaſtiques Appellans, contre l'Evêque d'Orleans &c.* Il n'y a point de doute que la Cour ne ſuprime encore un Libelle anonime, intitulé, *Nouvel état de l'Egliſe Gallicane*, qui ſe répand dans le public, & qui attaque de front l'autorité des Souverains Pontifes par des termes injurieux & mépriſans, ſans épargner non plus celle des Cours Souveraines.

IX. Nous joignons ici la longue & belle Lettre écrite au Roi par l'Aſſemblée generale du Clergé de France, dont nous avons déja fait mention à l'Article de France du mois paſſé: cette piece étant de trop de conſequence & d'une neceſſité indiſpenſable à l'Hiſtoire des tems, & ſur tout de l'Egliſe, pour ne la pas raporter en ſon entier.

SIRE,

NOus reſſentons depuis long-tems avec la plus vive douleur, tout ce que la licence & la mauvaiſe foi ont juſqu'ici fait entreprendre aux Adverſaires de la Conſtitution Unigenitus, *pour renverſer, s'il étoit poſſible, ce Jugement de l'Egliſe. Nous attendions que le tems & les reflexions pûſſent ramener ces eſprits inquiets, ou qu'ils ſe rendiſſent aux moyens que la ſageſſe de V. M. a employés pour les reduire; & nous n'avons oppoſé aux artifices, aux invectives & aux calomnies qu'ils n'ont ceſſé de mettre en œuvre contre nous, qu'une moderation, dont nous n'éprouvons que trop, & l'inutilité & le danger.*

Mais pourrions-nous, Sire, *ne pas nous élever contre une Lettre temeraire & ſeditieuſe, écrite à V. M. par Mr. l'Evêque de* Montpellier, *répanduë*

avec

avec affectation dans le public, où il s'efforce de décrier auprés de Vous le premier Ordre de votre Etat, & de rendre ſa fidelité ſuſpecte, où il emprunte des Auteurs Proteſtans, les faits & les termes les plus odieux, pour détruire dans l'eſprit des peuples le reſpect qu'ils doivent au Chef de l'Egliſe; où enfin, pour attaquer la Bulle Unigenitus, *il établit des principes capables d'ébranler tous les fondemens de la Foy.*

Votre Royaume, par la ſageſſe de votre Gouvernement, & par l'amour de vos Sujets, joüit d'une parfaite tranquillité. Ce Prélat s'efforce de jetter de vaines terreurs dans l'eſprit des peuples: Il eſſaye par la crainte d'une conſpiration comme prête à éclater, d'allarmer V. M. même, en lui faiſant preſque voir ſes Sujets armés contre ſa perſonne; il oſe nous repreſenter comme des lâches & des prévaricateurs; il nous fait l'injure de nous exhorter à nous ſouvenir du ſerment de fidelité que nous vous avons prêté; & apres nous avoir demandé avec inſulte ce que nous craignons, ce que nous eſperons, il nous invite de nous joindre à lui & à ſes Partiſans, pour ſervir notre Prince, comme ſi ceux que vous honorez le plus de votre confiance & de vos bienfaits, étoient par crainte ou par eſperance ſur le point de vous trahir, & qu'il n'y eût d'Evêques veritablement fideles à Votre Majeſté, que ceux qui ſont revoltés contre l'Egliſe.

C'eſt ainſi que, par de vaines déclamations & par des imputations calomnieuſes, il croit pouvoir faire oublier ſes excés, & couvrir à l'ombre d'un zele amer & deplacé, les erreurs qu'il débite, & le ſcandale qu'il cauſe dans l'Egliſe; cet artifice n'eſt pas nouveau: tous les Sectaires l'ont mis en uſage, les ennemis de l'Unité s'en ſervent aujourd'hui, & leur deſſein eſt aiſé à penetrer; occupés depuis ſeize ans à ſoulever les Magiſtrats & les peuples contre l'autorité

de

de la derniere Conſtitution, *& à rendre mépriſables ceux qui l'ont reçûë, ils ont ſaiſi l'occaſion de la Legende de* Gregoire VII., *Legende qui n'a été adoptée dans votre Royaume par aucun Evêque, & dont l'uſage n'a été & ne ſera permis dans aucun de nos Dioceſes; ils ont crû pouvoir, par des reflexions malignes & captieuſes, rompre l'union & le concert qui regnent entre les deux Puiſſances, & à la faveur des diviſions qu'ils tentent d'exciter, ſe mettre à couvert de l'une & de l'autre: Ils ont voulu, par une diverſion ſur les conteſtations qu'ils s'efforcent de reveiller, faire perdre de vûë l'interêt commun à l'Egliſe & à l'Etat, qui conſiſte à conſerver l'unité de la Foi, & à ramener ou à ſoumettre ceux qui la violent.*

On affecte, Sire, *de mettre une difference entre la puiſſance de* Loüis XIV. *& la vôtre: C'eſt un trait également injurieux à V. M. & à votre auguſte Biſ-Ayeul, Heritier de ſon Trône & de ſes vertus, devenu l'amour de vos peuples en naiſſant, ſans avoir jamais éprouvé aucune contradiction, ni domeſtique ni étrangere, que pourroit-il manquer à V. M., pour ſoutenir ſes Droits? comme il ſoutenoit les ſiens; mais en les ſoutenant, ce grand Roi n'oublia jamais les ſages ménagemens que la Religion inſpire.*

Ce fut ſous ſon Regne que parurent ces Bulles & ces Brefs, dont l'Auteur fait une longue énumeration, pour en faire un crime au Pape & un reproche de foibleſſe aux Evêques; fut-il allarmé de ce prétendu complot? Le regarda-t'il comme tramé de longue main pour ébranler ſa Couronne? Regarda-t'il comme douteuſes ces queſtions, qu'il vouloit qu'on traitât avec tant de ménagement & de diſcretion? Non ſans doute; mais il ſçavoit quelle circonſpection convient au Fils aîné de l'Egliſe, en ſoutenant les Droits de ſa Couronne.

V. M. comme Elle s'en eſt expliquée, employera, ſans

ſans doute, les mêmes temperamens de force & de Religion, qui ſont ſi néceſſaires dans un tems où les Novateurs n'oublient rien, pour porter au ſchiſme des eſprits qui n'y ſont déja que trop préparés.

Les Evêques ſont reſponſables aux Sages & aux Inſenſés; ils ne doivent rien oublier pour ramener à l'Unité ceux qui s'en éloignent; mais ſera t'il permis à ces hommes, qui mettent le trouble dans l'Egliſe & dans l'Etat, de nous interroger, & de nous appeller à tout moment en jugement? C'eſt à nous à les citer eux-mêmes, pour nous répondre de leurs égaremens dans la Foi, & de l'eſprit de revolte, qu'ils ne ceſſent de répandre dans le Royaume.

Mais, Sire, on nous attaque aujourd'huy par un endroit trop ſenſible, pour garder le ſilence; obligés par notre Caractere à donner à vos peuples l'exemple de l'obéïſſance qu'ils vous doivent, nous publierons toûjours les maximes que nous ſuivons nous-mêmes, & les inſtructions que nous leur donnons: les bienfaits que nous avons reçûs de V. M. ſuffiroient pour nous attacher inviolablement à ſa Perſonne ſacrée, mais le devoir de la conſcience & de la Religion, ſont des liens encore plus forts, qui conſpirent à former des ſentimens de reſpect, d'amour & de fidelité, que rien ne ſçauroit arracher de nos cœurs.

Des engagemens fondés ſur des motifs ſi puiſſans, ne ſçauroient ſe démentir, nous ne ceſſerons de reverer en vous cette autorité ſouveraine, indépendante, ſoumiſe à Dieu ſeul, de qui Vous la tenez; & nous regarderons la ſoumiſſion & la fidelité que tous vos Sujets vous doivent, & que la Loy de Dieu preſcrit, comme un devoir ſacré, que nulle Puiſſance ne peut les diſpenſer de remplir; c'eſt la doctrine que nous avons reçuë de nos Peres, que nous tranſmettrons à nos Succeſſeurs, que nous ne ceſſerons de prêcher à vos peuples,

peuples, & à laquelle nous ne laiſſerons jamais donner aucune atteinte.

Quoi de plus injuſte que de prétendre, que la doctrine de la Bulle ſoit capable d'affoiblir ces ſentimens religieux? La Providence avoit fourni à la diſpoſition toûjours invariable de nos cœurs, l'occaſion d'aller au devant de l'odieux reproche qu'on nous fait, & d'y répondre par avance; les nouveaux Sectaires avoient répandu dans leurs Ecrits des propoſitions erronées & pernicieuſes ſur les Cenſures de l'Egliſe; ces armes ſpirituelles que J. C. *lui a laiſſées, pour faire obſerver ſes Loix, & reduire les Pecheurs rebeles, étoient dans ces Ouvrages expoſées au mépris des peuples: On y confondoit tous les devoirs; on laiſſoit le Fidele ſeul Juge de la validité ou de l'injuſtice de l'excommunication; on lui inſpiroit le mépris de l'autorité qui l'avoit portée, l'indifference à s'en faire relever, l'illuſion même de la regarder comme un bonheur & un titre de ſainteté; & plût-à-Dieu que cette fanatique diſpoſition fut aujourd'huy moins commune! Il étoit du devoir des Evêques de ramener les Fideles à l'obéïſſance dûë à l'Egliſe, au reſpect religieux pour ſes Paſteurs, à la crainte ſalutaire de leurs Cenſures ſi redoutables aux yeux de la Foi, & de conſerver par la condamnation de ces temeraires propoſitions, la vigueur de la diſcipline; ce ſont ces motifs qui y déterminerent le Pape, & non point les indignes vûës qu'on lui prête: On vit dés-lors l'attention qu'eurent les Prélats de votre Royaume, à prévenir les fauſſes interpretations que la malignité de ce Parti faiſoit craindre; ils diſtinguerent dans une Inſtruction adoptée par tous les Evêques qui avoient accepté la Bulle, ce que les Novateurs affectoient déja de confondre; ils marquerent préciſement les devoirs, que l'excommunication devoit empêcher de remplir, & en excepterent toûjours ceux qui ſont preſcrits par la Loy de Dieu,*

Dieu, tel qu'eſt la fidelité qui lie les Sujets au Prince; toutes les inſtructions qui ont été données ſur la Conſtitution, *parlent le même langage.*

En vain oſe t'on comparer l'autorité de la Bulle avec la prétenduë autorité de la Doctrine, contraire à la Souveraineté des Rois; en vain prétend-t-on que la multitude des Evêques unis au Chef, n'eſt pas moins pour la Doctrine, qui établit l'autorité du Pape ſur le Temporel des Rois, que pour la Doctrine de la Conſtitution: *Et que ſi ſur ce fondement on reçoit l'une, on ne doit faire aucune difficulté de recevoir l'autre; pour peu qu'on y faſſe attention, on eſt ſurpris de la temerité de celui qui triomphe de ce paralelle, & qui cherche à jetter l'ébloüiſſement dans l'eſprit des peuples.*

En effet, Sire, *s'agit-il d'une* Conſtitution *émanée du Pape, adreſſée à toute l'Egliſe, telle qu'eſt la Bulle* Unigenitus, *acceptée par tous les Evêques du Monde Chrétien, à 4. ou 5. prés qui ont abandonné l'unanimité, & reconnuë par toutes les Egliſes pour un Jugement dogmatique de l'Egliſe univerſelle? Y a-t il rien de ſemblable qui autoriſe la Doctrine qu'on nous oſe? S'il y a eu quelques expreſſions & quelques démarches des Papes qui la favoriſent, on s'eſt élevé contre, & il n'eſt pas poſſible de produire ſur cette matiere aucune Bulle dogmatique qui ait été adreſſée à toute l'Egliſe, & qui ait été acceptée par le Corps Epiſcopal.*

V. M. voit les pieges qu'on tend à la ſimplicité de ſes peuples, & les ſupoſitions auſquelles on a recours pour leur inſpirer la revolte contre la Conſtitution Unigenitus. *Le grand objet des Sectaires eſt de combattre & de rendre odieuſe l'autorité du Corps des Paſteurs unis à leur Chef, pour y ſubſtituer celle de quatre ou cinq Evêques refractaires; ſiſtéme monſtrueux qui ſappe les fondemens de la Religion, qui*

détruit

détruit l'univerſalité de l'Egliſe, & réduit les Fideles, comme les Proteſtans, à n'avoir plus de regle fixe de leur Créance.

Cette multitude & ce concert d'Evêques a toûjours embaraſſé les Novateurs; ils ont ſenti dés le commencement des conteſtations preſentes, le poids de cette autorité: De-là leurs mouvemens & leurs intrigues pour groſſir leur nombre? mais ils ſentirent bien-tôt l'inutilité de leurs efforts; l'union des ſentimens des Egliſes étrangeres avec celle de France, *forma en faveur de la* Conſtitution *un conſentement general, & il fut notoire au monde entier, que tout étoit uni contr'eux dans l'Epiſcopat.*

En la place des premiers Paſteurs qui manquoient aux Novateurs, ils ſubſtituerent des Prêtres, de ſimples Clercs, des Laïcs: Ils enflerent leurs liſtes de tout ce qu'ils purent pour en impoſer au public; & dans l'impoſſibilité d'avoir le grand nombre d'Evêques de leur côté, ils attaquerent le principe, & avancerent que le plus grand nombre des Paſteurs unis à leur Chef, pouvoit enſeigner l'erreur, & que la verité pouvoit ſe trouver dans le petit nombre.

Tel eſt l'artifice des Novateurs; ils eſſayerent d'abord, pour ne pas effaroucher les eſprits, d'accommoder leurs ſentimens à la regle établie & connuë; mais bien-tôt ils ne purent réüſſir, ils s'en prirent à la regle même: Cependant il eſt toûjours vrai que leurs démarches paſſées ſont des préjugés contr'eux, & qu'ils ont juſtifié, ſans le vouloir, le principe qu'ils combattent dans la ſuite.

Principe inébranlable, à la faveur duquel, comme le plus à portée de tous les eſprits, les Saints Peres ont ramené ou confondu tous les Sectaires de leur tems. Nos Controverſiſtes, ceux même qui ſont le moins ſuſpects aux ennemis de la Conſtitution, *l'ont employé avec ſuccés, & l'ont établi d'une maniere invincible.*

vincible, contre les Heretiques du dernier ſiecle; c'eſt la pierre contre laquelle ſe briſera toute erreur, & où ſe fera toûjours le diſcernement de la vraye & de la fauſſe Doctrine; c'eſt le ſignal qui rappellera ſans ceſſe toutes les Nations. Et que deviendroit l'Egliſe, ſon univerſalité, ſa viſibilité, ſi on la reduiſoit au petit nombre? A quelle marque reconnoîtroit-on cette Ville bâtie ſur la Montagne, cette Lumiere placée ſur le Chandelier, l'heritage & la poſſeſſion de Jeſus-Chriſt, *qui doit s'étendre juſqu'aux extrêmités de la terre? L'Infidele abandonnera-t'il l'éclat qu'elle répand de toutes parts, pour la chercher dans une Secte reduite & reſſerrée en un coin de la terre où elle ſeroit abſolument ignorée, ſi elle ne ſe faiſoit connoître par ſes clameurs & ſon déchaînement contre les Puiſſances les plus reſpectables.*

Ces caracteres de viſibilité & de Catholicité ſuppoſent un Miniſtere toûjours ſubſiſtant, toûjours répandu dans tout l'Univers, toûjours aſſiſté de l'Eſprit ſaint pour ſoûtenir la verité, & pour condamner l'erreur, mais toûjours viſible aux Fideles les moins capables de diſcution & d'examen.

Le Corps des Paſteurs enſeignera toûjours la verité dans l'Egliſe, juſqu'à la conſommation des Siecles, & malheur à celui qui ne cherchera pas la Loi de Dieu dans leur bouche! J. C. *ſera tous les jours & dans tous les tems avec eux préchans & enſeignans; & cet Auteur qui ſe place avec une temerité inoüie, au milieu des prédictions & des promeſſes, pour donner à ſon gré des bornes aux unes & aux autres, ne nous montrera jamais dans l'Evangile, que* J. C. *ait prédit qu'il y aura un tems où il abandonnera ſon Egliſe; ou qu'il doit avant la fin des ſiecles changer la Conſtitution de ſon Gouvernement, & lui donner une autre forme.*

Malgré les Puiſſances de l'Enfer & toute la contra-

diction

diction des hommes, les prédictions & les promeſſes ont toûjours eu & auront leur entier accompliſſement; les ſcandales ſe multiplieront, l'Egliſe n'en ſera point ébranlée; des peuples ſeront ſéduits, J. C. *ſera toûjours avec elle; l'Enfer combattra contre cette Epouſe du Fils de Dieu, mais il ne prévaudra jamais, & dans l'Apoſtaſie qui précedera le dernier Avenement de* J. C. *l'Egliſe conſervera la même autorité; & il n'arrivera jamais, comme le ſuppoſe Mr. l'Evêque de* Montpellier, *que la multitude des premiers Paſteurs unis au Pape, enſeigne l'erreur, ou condamne la verité; cette regle avoit lieu, lorſque l'Egliſe naiſſante étoit renfermée dans la* Judée, *elle s'eſt maintenuë dans l'Egliſe répanduë par toute la Terre; & conformément aux promeſſes, elle fixera la créance des Fideles juſqu'à la conſommation des ſiécles, même dans le tems de la plus grande deſertion prédite.*

Il eſt triſte qu'on ſoit réduit à employer, pour combattre les nouvelles erreurs, les mêmes armes qui ont tant de fois ſervi à convaincre & à confondre les Lutheriens *&* Calviniſtes: *Quelle honte pour ceux qui les ſoutiennent, d'emprunter leurs maximes & leurs principes, & de n'avoir d'autre reſſource que le miſerable parti de réduire le Fidele à l'eſprit particulier, à la voye de la diſcution & de l'examen! L'Auteur de cette Lettre n'oſe pas avancer, que l'eſprit dicte à un chacun les verités qu'il doit croire; des oreilles accoûtumées dés leur enfance à écouter l'Egliſe, auroient eu horreur d'un tel langage; il a fallu chercher un terme moins dur pour en faire paſſer le venin. & l'Auteur a imaginé une autorité de perſuaſion, qu'il accorde quelquefois au petit nombre d'Evêques, tandis qu'il ne laiſſe au Corps des Paſteurs unis au Pape, qu'une autorité de Juriſdiction ſterile & impuiſſante, pour ſervir de regle à notre croyance, parce qu'elle eſt, ſelon lui, incertaine & ſujette à l'erreur:*

Diſtinction

Diſtinction nouvelle & inconnuë à nos Peres; diſtinction ſcandaleuſe, qui ne peut ſervir qu'à jetter la confuſion dans l'Egliſe, qu'à donner cours à toutes ſortes de Sectes, qu'à laiſſer flotter le Fidele à tout vent de Doctrine.

Il eſt facile de remarquer dans la lecture de cette Lettre, l'aigreur & l'emportement avec lequel l'Auteur ſe déchaîne contre ce qu'il y a de plus ſacré; On étouffe, Sire, *dans le cœur de vos Sujets, l'attachement pour la Chaire de* St. Pierre, *qui diſtingue l'Egliſe Catholique de toutes les Sectes qui en ſont ſeparées : On n'oublie rien pour expoſer au mépris la perſonne & les déciſions du Pere commun des Fideles; on va foüiller juſques dans ſes intentions, pour lui en imputer d'odieuſes : Les Evêques qui n'ont jamais laiſſé échapper les occaſions de ſignaler leur zele pour la gloire & l'indépendance de V. M., ſont traduits devant vos Sujets comme des hommes lâches, ſervilement attachés à la Cour de* Rome, *infideles à leur Roi : Il ne tient pas à cet Auteur, que le peuple allarmé ne s'éleve contre nous, & ne nous proſcrive comme des hommes conjurés pour détrôner leur Souverain : On deshonore l'Egliſe, on lui enleve ce qui a fait de tout tems ſa propre gloire, la conſolation & la ſûreté de ſes enfans, la terreur de ſes ennemis, c'eſt-à-dire, ſon infaillibilité, ſa viſibilité, ſa Catholicité, & de-là,* Sire, *quels deſordres ne voyons-nous pas & n'avons-nous pas à craindre ?*

Nous le diſons avec douleur, la ſubordination s'affoiblit; le ſimple Prêtre ſe met au rang des premiers Paſteurs, & prend la place des Juges de la Foi; des Curés de la Capitale de votre Royaume, oſent dans un Mémoire imprimé, attaquer ouvertement une Ordonnance & une Inſtruction Paſtorale de leur Archevêque qui ſont hors de toute atteinte; les ſimples fideles, les perſonnes mêmes du ſexe oſent oppoſer

leurs

leurs jugemens aux déciſions du Corps des Paſteurs, & n'ont plus qu'un pas à faire pour embraſſer une Secte que votre Auguſte Biſayeul a pris tant de ſoin de déraciner, & dont on leur inſpire ſans ceſſe les principes: La Foi ſe perd, les Heretiques triomphent, & l'incredulité plus redoutable que l'hereſie, profite de ces diviſions.

Arrêtez, Sire, *le progrés de tant de maux, l'état de la Religion dans votre Royaume reclame votre protection; nous ſupplions Votre Majeſté de la ſecourir plus puiſſamment, à meſure qu'elle eſt plus vivement attaquée.*

La Province de Narbonne *demande avec empreſſement la permiſſion de s'aſſembler en Concile, pour les differens beſoins des Dioceſes qui la compoſent; l'Ecrit dont nous portons nos plaintes à V. M., eſt un motif particulier, qui nous preſſe de joindre nos inſtances aux ſiennes, & de vous renouveller*, Sire, *celle que l'Aſſemblée de 1725. eut l'honneur de vous faire: C'eſt dans une Aſſemblée Canonique qu'on pourra apporter un remede convenable au ſcandale que cauſent dans l'Egliſe de* France *tant de pernicieux Ecrits, qui paroiſſent ſous le nom de Mr. l'Evêque de* Montpellier, *& dont il oſe s'avoüer l'Auteur.*

Ne refuſez pas, Sire, *la grace que vous demande le Clergé de votre Royaume aſſemblé, il l'attend avec confiance de la pieté de V. M.; l'ordre & la tranquillité de l'Etat n'y ſont pas moins intereſſés que le bien de l'Egliſe: Quiconque ne ſe conduit que par des principes arbitraires, n'eſt gueres éloigné de ſe porter bientôt au mépris de toute autorité, & à l'amour de l'indépendance.*

Vous ne regnerez jamais plus ſûrement, Sire, *ſur vos Sujets, que quand vous ferez regner ſur eux la Religion; ils apprendront dans la ſoûmiſſion à l'Egliſe, l'obéïſſance & la fidelité qu'ils vous doivent, en reſ-*

pectant ſon autorité, ils reſpecteront plus religieuſement la vôtre.

Nous ſommes &c. Charles, *Archevêque de* Paris, *Préſident.* Loüis, *Archevêque de* Roüen. Fred. Jer. P. P., *Archevêque de* Bourges. J. B. Ant., *Archevêque d'*Aix. Fr. Hon., *Archevêque de* Bourdeaux. J. L., *Evêque Comte de* Leon. Henri, *Evêque de* Marſeille. J. Armand, *Evêque de* Rodez. Ch. G., *Evêque de* Lombez. Dominique, *Evêque de* Glandeve. Gilbert, *Evêque d'*Aire. Ant. Fr., *Evêque d'*Autun. J. M., *Evêque de* Boulogne. J., *Evêque de* Grenoble. *L'Abbé de* Coſnac. *L'Abbé de* Chamron. *L'Abbé* Néel. *L'Abbé de* Coetloſquet. *L'Abbé de* Caſtellane. *L'Abbé* Baſterot. *L'Abbé de* Marbeuf. *L'Abbé d'*Eſtoublon. *L'Abbé de* Perruſſy. *L'Abbé de* Choiſeul *L'Abbé de* Seſmaiſons. *L'Abbé d'*Hugues. *L'Abbé de* Kerdu. *L'Abbé de* Marneſia. *L'Abbé de* Montferrand. *L'Abbé de* Vaulſerre. *L'Abbé de* Maugiron, *Promoteur.* *L'Abbé de* Briſſac, *Agent.* *L'Abbé de* Valras, *Agent & Secretaire.*

A *Paris* le 11. Septembre 1730.

X. *Lorraine. Nancy.* Le 15. Octobre le R. P. Hartman de Brixen, General des Capucins, qui continuë la viſite des Couvents de ſon Ordre, arriva en cette Ville, au bruit d'une décharge de douze pieces de Canon, que l'on tira par ordre exprés de S. A. R.; & les jours ſuivans ce General reçut à ce ſujet les complimens des Cours Superieures, du Clergé & du Magiſtrat en Corps. Le 26. le Duc de Lorraine paſſa par les ruës de cette Capitale, retournant du Château de *Commercy* à *Luneville* ſa réſidence ordinaire. Dans la derniere promotion que fit S. A. R. de divers Officiers des Troupes de ſa Maiſon, le Comte de Machinville, Seigneur d'une

d'une capacité reconnuë & d'un merite trés-diſtingué, fut nommé à la Dignité de premier Capitaine des Gardes du Corps, vacante par la mort de Meſſire Frrnçois des Salles Comte de Rorté, dont nous ferons mention à l'Article des Morts de ce Journal : les Emplois de Gouverneur-Grand Bailly de *Pont-à-Mouſſon*, & de Conſervateur de l'Univerſité de ladite Ville, auſſi vacans par la même mort, ont été conferés à Mr. le Comte Deſarmoiſe de Jony : Mr. Deſarmoiſe, Marquis d'Annois a été fait Lieutenant-Commandant d'une Compagnie de Chevaulegers ; Mr. le Chevalier des Salles, Lieutenant des Gardes du Corps ; & Mr. le Comte de Fontenois, Enſeigne des Chevaulegers. La Cour a pris un deüil de ſix ſemaines pour la mort du Roi de Dannemarc, arrivée à *Odenzée* le 12. de ce mois, & qui lui fut notifiée dans les formes. Le 4. Novembre, jour de la fête de St. Charles Borromée, dont S. A. R. Madame, & S. A. S. le Prince Charles ſon fils, portent le nom, la Cour fut fort brillante à *Luneville*, & L. A. R. & Ser. reçûrent à cette occaſion les complimens ordinaires de tout ce qu'il y a ici de perſonnes les plus qualifiées des deux ſexes.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ALLEMAGNE & en TURQUIE depuis le mois dernier.

I. *Vienne.* Le 1. Octobre on celebra ici en la maniere accoûtumée l'anniverſaire de la naiſſance de l'Empereur, qui entra ce jour-là dans la quarante-ſixiéme année de ſon âge ; & toute la Famille Imperiale, de même que la principale No-

bleſſe, & les Miniſtres étrangers complimenterent là-deſſus ce Monarque, qui tint enſuite Chapelle au Château de la *Favorite*. L. M. Regnantes dînerent ce jour-là en public, au concert d'une trés-agréable Muſique. L'aprés-midi l'Empereur accompagné du Cardinal de Sintzendorff, du Nonce du Pape, & de l'Ambaſſadeur de Veniſe, vint entendre les Vêpres dans l'Egliſe des Dominicains, S. M. aſſiſta auſſi à la Proceſſion, qui ſe fit de cette Egliſe à la Métropolitaine; & le ſoir il y eut au Château de la *Favorite* une trés-belle Serenade de voix & d'inſtrumens.

II. La Cour a fait une nouvelle remiſe d'argent conſiderable à *Munich*, pour le payement des Troupes de Baviere, qui ſont à la ſolde de S. M. Imp.; & l'on eſt, dit-on, en Traité avec le Duc de Wirtemberg, pour en avoir auſſi un bon Corps de Troupes. Il eſt arrivé ici depuis peu deux Exprés, l'un de la Cour d'Eſpagne, dont les dépêches donnent lieu à diverſes réflexions; & l'autre de *Moſcow*, avec un paquet de Lettres pour Mr. Lanczinski, Miniſtre de Ruſſie, que l'on dit être d'importance, ſur ce que ce dernier eſt entré là-deſſus deux fois conſecutivement en conference avec le Prince Eugene de Savoye. Le Marquis Perelli, dépêché de *Rome* en cette Ville par le Cardinal Coſcia, a eu auſſi diverſes conferences avec les Miniſtres de l'Empereur, que l'on aſſure avoir roulé ſur des affaires d'Etat, & particuliérement ſur celles qui concernent certaines Puiſſances: On ajoûte même que ce Seigneur a donné là-deſſus de grands éclairciſſemens aux Miniſtres, & qu'il pourra bien reſter encore quelque tems en cette Cour.

III. S. M. Imp. ſollicitée de la part du Pape à faire un accommodement avec le Roi d'Eſpagne, & à diminuer le nombre des Troupes qu'Elle a en

Italie,

Italie, a fait entendre à ſon Nonce, qu'Elle déféreroit toûjours avec plaiſir aux intentions pacifiques du St. Pere ; mais que la ſituation preſente des affaires ne lui permettoit pas d'accorder à S. S. la demande qu'Elle lui faiſoit ; & qu'au contraire, ſes interêts, & ceux de l'Empire l'engageoient plûtôt à faire une augmentation de ces Troupes. En effet, ce Monarque eſt déja entré en déliberation ſur les moyens d'augmenter ſes Armées de 50. à 60. mille hommes, tant par de nouvelles levées, que par des Troupes auxiliaires que divers Princes de l'Empire lui fourniront, dont la plus grande partie ſe mettroit en marche vers l'*Italie*, où l'on doit auſſi envoyer inceſſamment 2000. Chevaux, pour remplacer ceux qui ſont morts dans ce Pays, l'argent neceſſaire ayant déja été remis à ceux qui ſe ſont obligés de les fournir ; & l'on continuë à prendre en cette Cour toutes les autres meſures néceſſaires, pour ſe mettre en bon état de défenſe, en cas que l'accommodement de ſes differends avec les Alliés de *Seville* ne puiſſe pas ſe faire cet hyver.

IV. Le Comte Sigiſmond-Rodolphe de Wagenſberg, Conſeiller Privé de l'Empereur, a été fait Capitaine General du Duché de *Stirie*, en conſideration des ſervices qu'il a rendus à l'auguſte Maiſon d'Autriche, dans l'exercice de pluſieurs Charges conſiderables : S. M. Imp. a pourvû auſſi le Comte Antoine de Proskau, Vice-Préſident de la Chambre de *Sileſie*, de l'Emploi de Conſeiller d'Etat Actuel, & ce Seigneur a déja prêté le ſerment de fidelité accoûtumé en cette qualité. Le Comte de Zumjungen, Velt Maréchal des Armées de l'Empereur, eſt arrivé de *Bruxelles* en cette Ville, ſelon l'ordre qu'il en avoit reçu ; & S. Exc. a depuis été attaquée d'une fievre violente, qui a fait craindre de fâcheuſes ſuites : Le Comte de Martinitz eſt auſſi

dangereuſement malade ; & l'on aprend d'*Italie* que le Comte de Merci y avoit eu pluſieurs accés de fiévre qui l'avoient empêché juſqu'à preſent de ſe mettre en chemin pour ſe rendre en cette Cour, où S. Exc. doit avoir été mandée ; que cependant elle avoit fait renforcer les Garniſons de *Porto-Ercole* & autres Places de ces quartiers-là, qu'elle avoit auſſi ordonné à tous les Officiers des Regimens Impériaux qui ſont en ce Pays, de ne point s'éloigner de trois miles de leurs quartiers, ſous peine d'être caſſés ; & que ce General avoit de plus renouvellé aux Officiers & Soldats, les défenſes de rien exiger des Habitans, ſans payer argent comptant, au de-là de ce qui leur avoit été accordé par des Reglemens que des Commiſſaires avoient faits. La Cour a quitté le ſéjour de la *Favorite*, pour venir en Ville paſſer l'hyver dans le Palais Imperial.

V. Le 27. le Comte de Kuffſteyn revint à *Vienne* de diverſes Cours d'*Allemagne*, & en dernier lieu de celle de l'Electeur de Mayence, qui eſt actuellement dans ſon Dioceſe de *Breſlaw* en *Sileſie* ; & ce Seigneur a déja eu l'honneur de ſaluer S. M. I., & de lui rendre compte du ſuccés de ſes négociations. Les ordres ont été envoyés aux Gouverneurs des Places de *Tranſilvanie* de prendre toutes les précautions imaginables, pour empêcher la communication de la maladie contagieuſe qui regne en *Walachie* ; & les Commandans de *Belgrade* & de *Temeſwar* ont informé la Cour par écrit, qu'il n'étoit reſté que 15000. hommes à *Niſſa*, *Widin*, & aux environs, les Troupes Ottomanes qui y étoient, ayant marché à differentes fois vers *Andrinople* ; que 10000. Turcs avoient pareillement été détachés de l'*Albanie*, pour aller renforcer l'Armée du Sultan aux environs de *Scutari*. On a reçu des avis certains de *Conſtantinople*, que l'Armée du Prince Thamas,

Thamas, nouveau Sophy de Perſe, avoit remporté une victoire complette ſur celle du Grand Seigneur, que les Turcs avoient perdu dans la bataille environ 40000. hommes avec tout leur Canon, bagages & munitions ; que les Perſans y avoient eu de leur côté 20000. hommes tant tués que bleſſés ; qu'aprés cette action ils avoient pris d'aſſaut la Ville de *Tauris*, dont la Garniſon, conſiſtant en 12000. Turcs, avoit été paſſée au fil de l'épée ; & qu'ils avoient brûlé une grande étenduë de Pays, pour ôter toute ſubſiſtance aux Troupes de Sa Hauteſſe, qui pourroient venir au ſecours de ſes autres Villes. Si l'on en croit à des avis de datte poſterieure, il eſt arrivé une grande révolution à *Conſtantinople*, ſur la nouvelle d'une ſeconde défaite de l'Armée Ottomane par les Perſans ; mais c'eſt de quoi nous attendrons la confirmation, pour en donner une Rélation ſuccinte le mois prochain. Le 29. étant l'anniverſaire de la délivrance de la Ville de *Vienne*, de la peſte dont elle fut affligée en 1679. L. Maj. Regnantes & l'Archiducheſſe Marie Madeleine avec une nombreuſe ſuite de Nobleſſe, ſe rendirent à l'Egliſe de *St. Pierre*, où Elles entendirent les Vêpres, & aſſiſterent enſuite à la Proceſſion & aux Litanies qui furent chantées devant la colonne érigée au milieu de la Place des *Herbes*. Le Miniſtre de Pruſſe vient de recevoir des inſtructions de ſa Cour, au ſujet de l'inſulte faite à Madame ſon Epouſe, à la rencontre d'une Proceſſion qui ſe fit vers la fin de Septembre dernier dans un des Fauxbourgs de cette Ville ; mais on ignore encore ce qu'elles contiennent.

VI. *Ratisbonne.* Les Miniſtres des Electeurs & autres Princes de l'Empire à la Diette, ont preſque tous reçu les inſtructions de leurs Cours au ſujet de l'affaire du *Meklembourg* : On remarque que la plûpart de ces Miniſtres ſont contre le Duc Charles-Leopold ;

Leopold ; & l'on aſſure que la Cour de *Vienne* enverra dans peu ici un nouveau Reſcript, encore plus ſerieux que les précedens par raport à la déſobéiſſance de ce Prince. Dans l'apréhenſion où ſe trouve le Duc de *Deux-Ponts* que l'affaire de ſes prétentions ſur le Duché de *Juilliers* ne demeure indéciſe & pendante au Conſeil de l'Empire, S. A. S. a fait preſenter le Mémoire ſuivant à la Dictature de la Diette generale de l'Empire, tenant ſes ſéances en cette Ville, par lequel elle exhorte les Miniſtres qui y ſont aſſemblés, de s'entremettre en ſa faveur dans cette conjoncture.

Mémoire du Duc de *Deux Ponts* preſenté le 6. de ce mois à la Dictature de la Diette generale de l'*Empire*, tenant ſes ſéances à *Ratisbonne*.

LEs *Miniſtres de la Diette ſavent ſuffiſanment, & il paroît par le Traité d'*Oſnabrug *& celui de* Munſter, *que dés l'année 1648. la déciſion des differends au ſujet de la ſucceſſion de* Julliers, *a été deferée à l'Empereur & aux Electeurs, Princes & Etats de l'*Empire : *Cette ſalutaire réſolution Nous avoit donné les plus grandes eſperances que les Mémoires que Nous avons preſentés depuis quelque tems à la Diette, auroient eu le ſuccés que Nous en attendions, & qu'on Nous auroit accordé les Lettres d'interceſſion que Nous demandions ; mais comme cela n'a pas encore été fait juſqu'à preſent, & que Nous craignons avec raiſon, qu'un plus long délai ne ſoit cauſe que cette importante affaire ne demeure indeciſe & pendante au Conſeil Aulique de l'*Empire, *auquel Nous avons fait les plus fortes repreſentations, Nous nous trouvons obligés de Nous adreſſer encore par la Preſente aux Etats de l'*Empire, *pour les prier trés-inſtamment, non ſeulement de prendre notre affaire à cœur d'une maniere*

ſonve-

*convenable, mais auſſi de s'entremettre en notre faveur dans la preſente occaſion, où il s'agit de l'accompliſſement de deux Traités de l'*Empire, *& de Nous accorder des Lettres de recommandation pour l'Empereur*, pro maturanda ſententia vel amicabili compoſitione. *Nous vous aſſurons que rien ne pourra Nous être plus agréable, que de trouver l'occaſion de vous témoigner le deſir que Nous avons d'être toûjours, &c. Fait à* Deux-Ponts *le 17. Août 1730.*

Etoit Signé, GUSTAVE, *Comte* Palatin.

VII. *Differens endroits d'Allemagne.* Les ſauterelles dont on a ci-devant fait mention, qui broutoient en grand nombre l'herbe des prairies & les bleds à la campagne, dans le Comté de *Luſace* en *Saxe*, & ſur la frontiere du Pays de *Brandebourg*, ont entierement diſparu; mais ce qu'elles ont laiſſé ſur la terre a été infecté de telle ſorte, que la mortalité s'eſt miſe parmi les bêtes à cornes qui en ont mangé.

La levée des recruës pour quelques Regimens Imperiaux ſe fait toûjours avec ſuccés à *Francfort*, d'où l'on fit partir 100. hommes le 30. Octobre dernier pour celui de Vehlen Dragons, qui a ſes quartiers dans les *Pays-Bas Autrichiens.*

On travaille en diligence aux Apartemens qu'on prépare à *Heydelberg* pour le Prince de Sultzbach, & la Princeſſe de Heſſe-Rothenbourg ſa future Epouſe qui eſt attenduë de *Turin* à *Neubourg*, où la conſommation du mariage de L. A. S. ne ſe fera, dit-on, que dans quatre mois. Le 4. Novembre on celebra avec beaucoup de magnificence à *Manheim*, de même qu'à *Schwetzingen* & à *Heydelberg*, l'anniverſaire de la naiſſance de l'Electeur Palatin, qui entra ce jour-là dans ſa 70. année.

AR-

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en POLOGNE, & dans les Etats du NORD depuis le mois dernier.

I. *Pologne. Grodno.* Le 30. Septembre dernier le Roi de Pologne arriva heureuſement de *Varſovie* en cette Ville, afin d'aſſiſter en perſonne à la Diette generale des Etats de *Pologne* & de *Lithuanie*: S. M. y fut ſuivie le lendemain par tous les Miniſtres étrangers, & ne parut cependant en public que le 8. Octobre ſuivant, qu'Elle reçut la Harangue ordinaire des Députés de la Nobleſſe & du Clergé du Grand Duché de *Lithuanie*. Le Primat du Royaume, & le General Weisbach, Miniſtre Plénipotentiaire de l'Imperatrice de Ruſſie, eurent ce jour là, chacun à part, une Audience du Roi, dont la ſuite, qui eſt incomparablement plus nombreuſe que l'année derniere, a de la peine à être pourvûë de toutes les choſes neceſſaires à la vie, à cauſe de la grande mortalité qui regne parmi le bêtail, & qui a occaſionné la défenſe de vendre du bœuf, du veau, & même du lait & du beurre. La Cour a auſſi donné des ordres fort rigoureux, pour empêcher toute communication avec les lieux infectés de la peſte, qui fait de grands ravages ſur les frontieres de *Podolie* & à *Chotzim*, où l'on compte qu'il eſt mort de cette maladie, plus de la moitié des Habitans & de la Garniſon. On ne peut donner au Lecteur une idée juſte de ce qui s'eſt paſſé dans les Seſſions de la Diette generale des Etats de Pologne & de Lithuanie, qu'en rapportant tout au long le Journal de cette Diette, comme nous l'avons pratiqué anciennement.

Journal

Journal de la Diette Generale des Etats de Pologne & de Lithuanie.

LE 2. Octobre l'ouverture de la Diette generale des Etats de Pologne & de Lithuanie ſe fit à *Grodno* en la maniere accoûtumée. On ne put cependant pas y convenir de l'élection d'un Maréchal, à cauſe de quelques Nonces qu'on prétendoit n'avoir pas été légitimement élus : en attendant le Staroſte Spiski en prit le Bâton comme l'année derniere.

Le 3. il y eut un démêlé dans l'Antichambre du Roi entre le Prince Wiſnowiski, Régimentaire de Lithuanie, & le Prince Czatarinski, Vice-Chancelier de ce Duché, qui ſont broüillés depuis long-tems.

Le 4. la Chambre s'étant aſſemblée, le Directeur, aprés des vœux réïterés au Ciel pour l'heureux ſuccés de la Diette, déclara que les Nonces de Lithuanie l'ayant requis de leur donner du tems juſqu'au lendemain pour accommoder leurs differends, il ſouhaitoit de ſçavoir ſi l'Aſſemblée vouloit y conſentir, & permit au Palatinat de *Cracovie* de parler le premier. Les Nonces de Lithuanie ajoûterent, que leurs differends étant à quelque peu de choſe prés accommodés, ils reſteroient fermement unis, & ne s'oppoſeroient plus à l'élection d'un Maréchal, demandant ſeulement ce jour pour appaiſer entierement leurs diſputes, & priant qu'on finît la ſeſſion; ce qui leur fut accordé d'un conſentement unanime.

Le 5. à l'ouverture de la ſeſſion, le Directeur inſinua aux Nonces, que puiſque les obſtacles qui avoient empêché ceux de Lithuanie de pouvoir voter, étoient levés, & qu'on avoit promis de n'entrer en matiere ſur aucune affaire qu'aprés l'élection d'un Maréchal, il falloit inceſſamment proceder à cette élection.

élection. Les Nonces de *Pruſſe*, & particulierement le Comte de Schlieben, l'un d'entr'eux, témoignerent ne pouvoir pas y conſentir, avant qu'ils euſſent obtenu une Déclaration favorable du Roi, que les Droits de leur Province ſeroient maintenus. On conteſta là-deſſus pendant deux heures; aprés quoi le Directeur dit, qu'il n'avoit commencé la ſeſſion que pour proceder à l'élection d'un Maréchal, puiſque les differends des Nonces de Lithuanie étoient terminés, & qu'ils avoient promis de ne plus aporter de nouveaux obſtacles; que cependant les Nonces de *Pruſſe* vouloient encore exiger de lui, de repreſenter pour l'amour d'eux une perſonne publique auprés du Roi, ce qui n'étoit pas en ſon pouvoir, pendant que la Chambre étoit hors d'état d'agir, faute d'avoir élû un Maréchal; mais qu'il pouvoit leur dire, qu'ayant comme particulier, fait raport au Roi de leurs demandes, S. M. lui avoit répondu qu'ils devoient s'expliquer avec les Miniſtres, & s'entendre en pleine Republique ſur les remedes à y aporter. Il les pria enſuite de ne plus faire de difficultés, & de ſe conformer aux Loix; mais le parti oppoſé n'ayant pû être ramené, la ſeſſion fut encore remiſe au lendemain.

Le 6. le Directeur, aprés un Diſcours fort pathetique ſur la neceſſité de proceder inceſſamment à l'élection d'un Maréchal, voulut donner permiſſion de voter pour cela; mais Mr. Lubienicki Nonce de *Czerniechow*, donna à connoître que le Diplôme d'élection, qui avoit été expedié ci-devant par la Nobleſſe de *Courlande* en faveur du Comte Maurice, & qui par la Conſtitution de la Diette de 1726. avoit été caſſé & annullé avec tous les autres Actes illicites de cette Nobleſſe, devoit être auparavant reſtitué. Pluſieurs Nonces appuyerent ce ſentiment, mais ils ſe laiſſerent enfin ramener. Mr. Ko-

Kozuchowski Nonce de *Kaliſch*, pria enſuite l'Aſſemblée, tant en ſon nom, qu'en celui de ſes Collegues qui étoient en chemin pour ſe rendre ici de limiter la ſeſſion en leur faveur, ce qui lui fut accordé.

Le 7. toute l'Aſſemblée conſentit à la propoſition que le Directeur fit, de proceder à l'élection d'un Maréchal, excepté un Nonce d'*Upitski*, nommé Marcinkiewiecz, qui prétendit que le Diplôme d'élection du Comte Maurice devoit être remis auparavant. Mr. Malczewski Nonce de *Poſnanie*, demanda la permiſſion de pouvoir parler ſur cette affaire; mais l'Aſſemblée s'y oppoſa, ſous prétexte que ſi on accordoit cette permiſſion à un, les autres pourroient la prétendre également. Mr. Ozarowski, Quartier-Maître General de la Couronne, repreſenta que l'interêt de l'affaire de *Courlande* ſouffroit par le retardement qu'on apportoit à l'élection d'un Maréchal, parce que la Commiſſion qui avoit été envoyée depuis peu en *Courlande*, devoit être confirmée par la preſente Diette, & que l'extradition du Diplôme n'y mettoit non ſeulement aucun empêchement; mais étoit même ſuperfluë, puiſqu'il étoit déja annullé par la Conſtitution de 1726. Un grand nombre d'autres Nonces furent du même ſentiment; mais toutes ces repreſentations ne firent aucun effet ſur l'eſprit du Nonce de *Poſnanie*, qui prétendit que le Directeur en devoit faire mention auprés du Roi & des Miniſtres au nom de la Chambre. Le Directeur repreſenta qu'il ne pouvoit s'acquitter de cette Commiſſion, ni en qualité de perſonne publique, ni en qualité de particulier; que ſi l'on devoit faire une Députation, il faudroit nommer quelques Nonces avec lui, pour être témoins de ce qu'il feroit à cet égard; mais que ſelon lui, il vaudroit mieux que les Nonces conferaſſent eux-mêmes là-deſſus

avec

les Miniſtres. Le Nonce de *Poſnanie* déclara alors qu'ayant été convaincu par les réflexions du Directeur, il ne lui contrediroit plus, demandant ſeulement qu'on finît la ſeſſion : Toute la Chambre y ayant conſenti, elle fut renvoyée au lundi ſuivant.

Nous donnerons la fin de ce Journal le mois prochain.

II. Aprés la rupture de la Diette qui finit infructueuſement ſes ſéances le 16. du mois d'Octobre, S. Maj. Polonoiſe fit un térs beau diſcours aux Sénateurs & Miniſtres, qui s'étoient aſſemblés en ſa préſence ; " Qu'ils n'ignoroient pas les peines & " les fatigues, qu'Elle avoit ſouffertes, même au " préjudice de ſa ſanté, pour ſe rendre en cette Ville, afin de contribuer autant qu'il ſeroit en ſon " pouvoir, au bien & à l'avantage du Royaume, " qu'Elle étoit perſuadée de leur fidelité, & de leurs " bonnes intentions pour le bien de la Patrie ; " mais que comme quelques perſonnes, par un zele " mal entendu, s'y oppoſoient, Elle eſperoit qu'on " prendroit les meſures convenables pour empêcher " que les fideles Sujets de ce Royaume n'en ſouf- " frent aucun préjudice, &c. On a tenu depuis, ce qu'on apelle *Les Sentences de relation*, concernant ſeulement les affaires de Courlande, qui doivent toujours être traitées en préſence du Roy ; & comme ſuivant les loix du Pays, l'ouverture du Conſeil des Sénateurs ſe fait le cinquiéme jour aprés la fin de la Diette, le Roy fit expédier le même jour les points ſur leſquels les Sénateurs & les Miniſtres doivent déliberer : Ces points concernent entr'autres le tems qu'on doit fixer aux petites Diettes dans les Provinces auſquelles les Nonces doivent faire raport du mauvais ſuccés de la Diette generale, &c. Les moyens de pourvoir à la ſûreté tant exterieure, qu'inte-

qu'interieure de la Patrie, juſqu'à une nouvelle convocation. Ce Conſeil commença le 20. ; & le lendemain à une heure de l'aprés-midi S. M. Pol. partit de *Grodno* pour retourner à *Varſovie*, où Elle arriva le 23. en parfaite ſanté, pour y faire, dit-on, quelque ſejour.

III. *Dannemarc.* Le 11 Octobre S. M. Danoiſe entra dans la 60. année de ſon âge : il n'y eut à *Odenzée*, aucune réjoüiſſance à ce ſujet, à cauſe de la maladie du Roy, qui avoit fort empiré depuis quelque tems. Mr. de Herſleb, Prédicateur de la Cour prononça ce jour-là un trés-beau Sermon dans le Cabinet de S. M. qui l'écouta avec une devotion exemplaire : L'aprés-midi le Conſeil Privé s'aſſembla dans le même Cabinet, par ordre du Roy, & ce Monarque créa Chevalier de l'Ordre de l'Elephant, Mr. Pleſſen, Grand Chambellan du Prince Charles. Sur les dix heures du ſoir le Roy ſentant les aproches de la mort, fit apeller le Prince-Royal qui s'étoit rendu de *Hirſcholm* en cette Ville, de même que toutes les autres perſonnes de la Famille Royale, à qui il donna ſa benediction, & le lendemain ſur les deux heures du matin S. M. expira, ayant conſervé juſqu'à ſon dernier ſoupir une pleine connoiſſance, & une réſignation parfaite à la volonté de Dieu. On commença d'abord à ſonner toutes les Cloches de la Ville, pour annoncer au Peuple la mort de S. M. Danoiſe. Le Prince-Royal, à preſent Roy de Dannemarc, eſt parti le même jour pour *Copenhague*, avec la Reine ſon Epouſe & toute ſa famille, & la Reine Doüairiere, qui eſt inconſolable de la perte qu'Elle vient de faire, s'eſt auſſi renduë à une Seigneurie, ſituée aux envions d'*Odenzée*. On eſt actuellement occupé à regler les funerailles du Roy défunt, dont le corps, qui a été ouvert & embaumé, reſtera, dit-on, ſix ſemaines à

Odenzée,

Odenzée, au bout deſquelles il ſera tranſporté à *Rotſchild*, pour y être inhumé avec pompe dans le Tombeau Royal.

IV. *Copenhague.* Sur l'avis qu'on reçut ici le 13. de ce mois, que le Roy étoit mort à *Odenzée* le jour précedent, on ferma toutes les Portes de cette Capitale; les Gardes furent auſſi redoublées: Les Conſeillers Privés, les Chevaliers & les Grands Officiers de la Couronne s'étant aſſemblés dans la Chambre du Conſeil Privé, deux Herauts parurent dans l'Avantcour du Château avec les trompettes & timballes de la Cour; Mr. le Conſeiller Privé annonça au Peuple la mort du Roy Frederic IV., & proclama enſuite avec les ceremonies accoutumées le Prince Royal, *Roy de Dannemarc*, de *Norwege* &c., en criant à haute voix *Dieu beniſſe le Roy Chrêtien VI.* Cette proclamation ſe fit enſuite par les deux Herauts dans les principales Places de la Ville, aux grandes acclamations du Peuple qui y étoit accouru en foule. Le 14. la Garniſon prêta ſerment de fidelité au nouveau Roy, en la perſonne de deux Membres du Conſeil. Le 16. S. M. accompagnée de la Reine ſon Epouſe & de toute la Famille Royale, arriva à *Fredericsbourg*, aprés s'être arretée un peu de tems en cette Ville, à ſon retour d'*Odenzée*. L. M. ne doivent, dit-on, y revenir que lorſque les apartemens du Palais ſeront tendus de deüil, & que le corps du défunt Roy aura été inhumé à *Rotſchild*.

V. Il s'eſt fait un grand changement dans les principales Charges depuis l'avenement au Trône du nouveau Roy Chrêtien VI.; pluſieurs Officiers tant Civils que Militaires, congédiés ſous le Regne précedent, ayant été rétablis dans leurs emplois. Le Baron de Gersdorff, fut entr'autres remis en poſſeſſion de celle de Grand Bailly de *Huſum*, en

la

la place du Comte de Lauerwich, qui l'a exercée depuis pluſieurs années : Mr. Staffeld a été démis de la Charge de General Major ; le Comte de Callenberg, de celle de Droſſart de *Pinnenberg*, qui a été conferée au Grand Maréchal de la Cour : Mr. Lowendahl, Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire General des Guerres, fut auſſi dépoüillé de cette derniere Charge, dont le Roy a pourvû Mr. Gahler, Conſeiller du Conſeil de Juſtice. S. M. a pareillement rétabli dans leurs emplois les Commandeurs Zuhm, Hop, Lemwig & autres Officiers de Marine qui avoient été congédiés par le défunt Roy, & a fait aſſurer tous les anciens Officiers de la Cour qu'ils ſeront employés à la premiere occaſion. Mr. de Bulow, Maréchal de la Cour de la Princeſſe Sophie-Hedwige a été nommé par le Roy Chevalier, Conſeiller d'Etat & Grand-Bailly de *Zeeland* ; & Mr. Pleſſ a auſſi été fait Chambellan de S. M. Dans une Audience particuliere que le Comte de Plelo, Ambaſſadeur de France, eut du Roi ſur la fin d'Octobre, S. M. aſſura ce Miniſtre qu'Elle obſerveroit religieuſement l'Alliance conclue entre le feu Roi ſon Pere & la Couronne de France. Le Vaiſſeau deſtiné pour la Chine, fit voile il y a quelques jours de la Rade de *Copenhague* avec un vent favorable, & celui pour *Tranquebar* doit auſſi ſe mettre dans peu en mer pour s'y rendre.

VI. *Suede. Stockholm.* L'ouverture du Tribunal Royal ſe fit le 17. Octobre avec les formalités uſitées, nonobſtant la Foire qui ſe tenoit pour lors en cette Ville. On a envoyé par ordre du Roi dans toutes les Villes & Provinces de ſes Etats, les Univerſaux pour convoquer ici le 16. Janvier de l'année prochaine 1731. la Diette generale des Etats du Royaume ; & il eſt déja arrivé en cette Ville deux Deputés de *Finlande*, qui ſont Mrs. de Sternen-

crantz & de Lageman, pour y aſſiſter : La Bourgeoiſie de cette Capitale s'étant renduë le 23. à l'Hôtel de Ville, proceda auſſi à l'élection de ſes Deputés à la même Diette, pour laquelle on fait ici de grands préparatifs.

VII. *Hambourg.* Mr. de Hohenmuhl Réſident de Dannemarc, ayant reçu depuis peu un Exprés de ſa Cour, avec la triſte nouvelle de la mort du Roi ſon Maître, ce Miniſtre en alla d'abord informer la Regence, & lui fit en même-tems part de l'avenement au Trône du Roi Chriſtian VI. Aprés les complimens que reçut là deſſus Mr. Hohenmuhl par deux Deputés du Magiſtrat, on nomma Mrs. Kleſe & Laſtrop pour aller à *Coppenhague* faire des complimens de condoléance au nouveau Roi ſur la mort du Roi ſon pere, & de congratulation ſur ſon avenement à la Couronne : ces deux Deputés ſont chargés de faire en même-tems à S. M. Danoiſe quelques propoſitions pour rétablir le Commerce de cette Ville avec ſes Etats. On a reçu ici des avis de *Kiel* dans le *Holſtein*, qu'il ne s'étoit encore rien paſſé d'intereſſant au ſujet de la diſgrace du Comte de Baſſewitz dont nous avons fait mention ailleurs* ſur ce que ce Miniſtre avoit recuſé deux des principaux Commiſſaires, nommés pour examiner les chefs d'accuſation portés contre lui, dont il avoit auſſi demandé copie, avec un ſauf-conduit, afin de pouvoir aller défendre ſa cauſe en perſonne. Cependant l'on eſt informé que Mr. Baſſewitz ſon frere a été démis de la Charge de Conſeiller privé qu'il exerçoit à *Eutin* auprés de l'Evêque de *Lubeck.*

VIII. *Dantzich.* Un Officier avec quelques Domeſtiques du Duc Ferdinand de Courlande, eſt arrivé en cette Ville, afin d'y recevoir la Princeſſe de Saxe-Weyſſenfels ſa nouvelle Epouſe, & pour la conduire enſuite à *Mittau*, Capitale de la Cour-

* *Voyez le Journal du mois paſſé* 380.

lande : Comme cette Princeſſe doit prendre ſa route par la Pologne, on a déja ordonné toute choſe pour lui fournir les Chevaux de relais, & tout ce dont elle pourra avoir beſoin ſur la route : On fait monter à plus de 12000. riſdales les preſens que le Duc ſon futur Epoux doit lui faire ; & l'on aſſure que le Roi de Pologne lui en fera auſſi un des plus magnifiques. Madame la Doüairiere d'Adercaſſen, qui ſe tient depuis quelques années en cette Ville, a été mandée à la Cour de Ruſſie, pour être Gouvernante de la jeune Princeſſe de Mecklembourg, niéce de la Czarine.

IX. *Moſcow*, Sur la fin de Septembre l'Imperatrice de Ruſſie donna une Audience particuliere à *Iſmailow* à deux Deputés des Etats du Duché de *Courlande*, arrivés ici pour communiquer à S. M. les inſtructions dont leurs Principaux avoient chargé leurs Commiſſaires à la Diette generale des Etats de Pologne & de Lithuanie, tenuë à *Grodno* dans le courant du mois d'Octobre : Ces Deputés qui ont ſuplié la Czarine, d'employer ſes bons offices pour empêcher qu'on ne prenne dans ladite Aſſemblée aucune réſolution préjudiciable à leurs libertés & privileges, reçurent là deſſus une réponſe fort ſatisfaiſante ; & S. M. Cz. , pour les convaincre d'autant plus de l'intention ſincere où Elle étoit de concourir à tout ce qui peut contribuer à l'avantage de leurs Principaux, envoya un ordre au General Leſli, Commandant en Chef les Troupes Ruſſiennes en Courlande, d'empêcher qu'il n'entre aucunes Troupes Polonoiſes dans ce Duché, & en cas qu'elles l'entrepriſſent, de repouſſer la force par la force. Le General Weisbach, qui commandoit en Chef les Troupes Ruſſiennes dans l'*Ukraine*, eſt parti de cette Ville pour aller à *Grodno* en qualité d'Envoyé extraordinaire de l'Imperatrice de Ruſſie à la Diette

generale ; & le Comte de Wratiſlaw, Ambaſſadeur de l'Empereur, a reçu de ſa Cour par un Exprés la Ratification d'un Traité particulier conclu, pour prendre à la ſolde de S. M. Imp. ſon Maître un certain nombre de Moſcovites. La Cour ſe tenoit encore à *Iſmailow* vers le milieu d'Octobre : on aſſure cependant qu'elle retournera dans peu à *Moſcow* pour y paſſer l'hiver, & qu'au commencement du printems prochain elle ira faire un tour à *Petersbourg* ; que les ordres ont été donnés au Sénat de s'aſſembler pendant tout l'hiver deux fois par ſemaine en preſence de S. M. Cz., pour déliberer ſur les affaires de ſon Empire ; que le Conſeil de guerre ſe tiendra auſſi une fois par ſemaine ; & que les autres Colleges s'aſſembleront tous les jours.

Petersbourg. Le Prince Dom Emanuel de Portugal n'avoit pas repris la route de l'*Allemagne*, dans le tems que nous en fimes mention le mois dernier : S. A. R. s'étoit au contraire renduë de *Moſcow* en cette Ville pour en voir toutes les raretés, & viſiter auſſi le Port de *Croonſtat*, le Canal de *Ladoga*, & les Maiſons de plaiſance Imperiales ſituées aux environs de cette Place : ce qu'elle a fait avec beaucoup de ſatisfaction, ayant reçu par tout les honneurs & toutes les marques de diſtinction dûës à ſon rang ; & ce ne fut que le 27. Septembre que ce Prince partit pour retourner en *Allemagne*, par *Nerva*, *Riga* & *Revel*. On avoit donné quelques jours auparavant, les ordres à un Détachement de Dragons d'aller attendre S. A. R. ſur la route, & l'eſcorter d'un lieu à l'autre, juſqu'à ce qu'elle ſoit ſortie des Etats de la Domination de Sa Majeſté Czarienne.

AR-

ARTICLE VII.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. *Londres.* Le 8. Octobre la Cour qui ſe tenoit encore à *Windſor*, quitta le deüil qu'elle avoit pris pour la mort de la Ducheſſe Doüairiere de Brunſwich-Hannover, Tante du Roi. Le même jour le Colonel Johnſon, Gouverneur de la *Caroline Meridionale*, & les Chefs des Americains, furent regalés à dîner à l'Hôtellerie du *Pontac*, par les Marchands qui font commerce dans ce Pays-là: Le Roi Americain fit à cette occaſion un diſcours plein de reconnoiſſance des grandes faveurs qu'ils avoient reçûës en *Angleterre* depuis leur arrivée; ajoûtant, „ qu'il feroit tout ſon poſſible pour conſerver la „ paix & un bon voiſinage entre ſa Nation & les „ Anglois; & que comme il ſçavoit que le Gou„ verneur Johnſon repreſentoit le Roi de la Grande„ Bretagne, il ſeroit toûjours prêt à obéïr à ſes „ ordres. Le 9. les Indiens allerent au Theatre de *Lincoln-Inn-Fields*, voir la repreſentation de la farce de l'Empereur de la Lune; & le lendemain ils partirent pour aller s'embarquer à *Portſmouth*, ſur le Vaiſſeau de guerre nommé le *Renard*, qui les doit tranſporter dans leur Pays, de compagnie avec Mr. Johnſon, que l'on aprend être parti depuis pour ſe rendre auſſi à bord du même Vaiſſeau. Le même jour l'élection d'un nouveau Lord Maire de la Ville de *Londres* ſe fit ici en faveur de Mr. Humphrey Parſons, qui étoit le plus ancien des Aldermans

& ce Seigneur fait travailler à de grands préparatifs pour le jour de ſon inſtallation.

II. Le Vaiſſeau le *Prince Guillaume* qui a fait voile pour *Porto-Bello*, eſt retenu aux *Dunes* depuis pluſieurs jours par les vents contraires: de ſorte que les Directeurs de la Compagnie du *Sud* étant hors d'eſperance que ce Bâtiment puiſſe arriver à tems pour débiter à cette Foire les marchandiſes qu'il a ſur ſon bord; ils ont prié par écrit Mr. Keene, de ſolliciter à la Cour d'Eſpagne, qu'il ſoit permis de les vendre aprés ladite Foire. Le 19. le feu prit par accident à *Blackwell* au Vaiſſeau le *Marlboroug*, appartenant à la Compagnie des *Indes*, qui eſt revenu de *Bengale* depuis quelques ſemaines: il fut conſumé en trés-peu de tems juſqu'à fleur d'eau, & le reſte s'enfonça: il y avoit ent'autres ſur ce Navire un Elephant, pour lequel on avoit offert 500. guinées, comme le plus beau & le plus grand qu'on ait encore vû dans ce Pays, & qui périt avec toute la cargaiſon. Le *Midleton*, autre Bâtiment commandé par le Sr. François Pembeſton, chargé à *Roüen* pour *Clye* dans le Comté de *Norfolck*, eut auſſi le malheur de perir par les flammes, avec les bagages de Mr. Horace Walpole, ci-devant Ambaſſadeur du Roi à la Cour de France, parmi leſquels ſe trouvoit pluſieurs beaux Tableaux, dont on avoit fait preſent à ce Seigneur pendant ſon Ambaſſade: On eſpere cependant retirer de la mer une grande partie des effets ſubmergés; & le Sieur Peoplice, Secretaire de S. Exc. eſt allé dans l'endroit du naufrage pour avoir l'œil ſur ce qui ſera repêché.

III. Le 23. on celebra en cette Ville de même qu'à *Windſor* l'anniverſaire du Couronnement du Roi, par de grandes illuminations & autres démonſtrations de joye; le lendemain la Cour quitta le ſéjour de *Windſor*, & ſe rendit à *Richmond* pour

y faire quelque ſéjours, aprés quoi elle reviendra au Palais de *St. James*, afin d'y paſſer l'hiver. Mr. Abraham Stanian, qui a été Ambaſſadeur du Roi à *Conſtantinople*, eſt revenu en cette Ville, d'où pluſieurs Officiers de diſtinction ſont au contraire partis pour aller joindre leurs Regimens à *Gibraltar*. Le Capitaine Warren commandant le *Hannover*, Vaiſſeau arrivé depuis peu à *Falmouth*, a raporté que pendant ſon trajet de la Jamaïque en Angleterre, il fut pris à 6. lieuës de l'Iſle d'*Epines* par un Garde-Côte Eſpagnol, qui aprés l'avoir conduit à 6. lieuës du Cap *Corientes* où ils moüillerent l'ancre, enleva une partie de ſa cargaiſon, prit auſſi tous les meubles de la Chambre du Capitaine & ſes habits avec ceux des Matelots; aprés quoi il permit à ce Bâtiment de continuer ſon voyage: ſur quoi on a reſolu d'envoyer, dit-on, des ordres aux Vaiſſeaux du Roi qui ſont en *Amerique*, de viſiter tous les Gardes-Côtes Eſpagnols qu'ils rencontreront, & de traiter comme Pirates ceux dont les Commiſſions ne ſe trouveront pas être du Roi d'Eſpagne, ou du Viceroi du *Perou*.

IV. *Briſtol.* Le Sr. George Packer, Conſtructeur de Vaiſſeaux en cette Ville, reçut une Lettre anonime ſur la fin de Septembre, par laquelle on lui ordonnoit, ſous peine de la vie, de mettre une certaine ſomme dans un tems fixé, ſous une pierre qu'on lui indiquoit: il ne parut cependant perſonne dans ce lieu, où l'on avoit poſté des Gardes, pour découvrir celui qui s'y preſenteroit; le Sr. Packer reçut enſuite une ſeconde Lettre, qui lui ordonnoit d'augmenter la ſomme & de la poſer dans un autre endroit: Il prit la-deſſus des Gardes chez lui, & s'en fit accompagner quand il ſortoit. Cependant il reçut dans l'eſpace de dix jours ſix Lettres, dans leſquelles on ne le menaçoit pas moins

que

que de bruler ſa maiſon, & de le faire périr avec toute ſa famille. On promit alors une recompenſe de 50. livres ſterlings, à quiconque pourroit découvrir l'auteur de ces Lettres, & l'on en fit même une exacte recherche, mais ſans ſuccés. La nuit du 13. au 14. Octobre la belle maiſon du Sr. Packer ſituée prés du Chantier, fut enfin toute en flammes ; le feu ayant, dit-on, commencé par la cave qui étoit remplie de proviſions combuſtibles pour le Chantier : de ſorte que ledit Packer, ſes deux ſœurs, un Valet & une Servante, qui étoient alors enſevelis dans le ſommeil eurent bien de la peine à ſe ſauver, avec les deux Gardes, dont l'un étoit auſſi endormi dans la cuiſine ; & ſi le vent n'eût été heureuſement à l'*Eſt* les Bâtimens qui étoient prés du Quay auroient été en grand danger. Le ſoir ſuivant le Sr. Packer reçut une nouvelle Lettre, contenant, que les auteurs avoient vû ſa maiſon en feu avec bien du plaiſir, & qu'ils avoient eſperé qu'il y ſeroit péri lui-même ; mais que puiſqu'il en étoit rechapé, ils avoient réſolu de le maſſacrer. On trouva le lendemain ſous les portes de quelques autres maiſons, de pareilles Lettres ménaçantes, & la nuit ſuivante, on vit en l'air divers feux d'artifices qui alloient tous ſe précipiter ſur les Magazins de Mrs. Feagar & Far, qui renferment du chanvre & des cordages pour la valeur de dix mille livres ſterlings, dans l'eſperance de mettre auſſi le feu à une maiſon voiſine où s'étoit retiré le Sr. Packer avec ſes ſœurs ; mais cette ſeconde tentative ne répondit pas à l'exécrable deſſein des incendiaires, qui dans une de leurs Lettres audit Sr. Packer, avoient déclaré, qu'il ne devoit pas être aſſez temeraire pour ſupoſer de pouvoir ſe cacher, tant que *Briſtol* ſubſiſteroit, & que quand même on promettroit dix mille livres ſterlings, ils ne ſeroient jamais découverts. Le 20. on

trouva

trouva encore ſur un pilier devant la maiſon du Chevalier Elton, un billet avec ces mots : *cette maiſon va être brulée.* On a arrêté depuis quelques perſonnes ſuſpectes ; & les Magiſtrats de cette Ville ſont nuit & jour en mouvement pour prevenir les ſuites d'un attentat ſi extraordinaire : la Garde de la Ville a auſſi été redoublée, & quoique les recompenſes que le Roy, le Lord Maire, les Aldermans, &c. ont promiſes, montent à plus de 400. livres ſterlings payables aux dénonciateurs de quelques uns de ces ſcelerats, on n'a pû encore en faire tomber aucun entre les mains de la Juſtice : & l'on eſt toujours ici dans de grandes terreurs.

V. *Hollande.* Le Waldgrave de Welderen prit Séance le 4. Novembre, dans l'Aſſemblée de L. H. P. les Etats Generaux, en qualité de Député Extraordinaire de la Nobleſſe de Gueldre, étant introduit par le Comte de Welderen ſon frere : le Baron de Pick, fut auſſi introduit dans le Conſeil d'Etat par le Baron de Lynden, Burgrave de Nimegue, comme Député pour la Province de Gueldre ; & le Duc de Ripperda, qui depuis pluſieurs années qu'il eſt ſorti du Royaume d'Eſpagne, s'étoit retiré à Londres, eſt attendu en Hollande ſa Patrie : on aprend que ce Seigneur a eu avant ſon départ de Londres, une Audience du Roy d'Angleterre à *Windſor*, & que S. M. lui a fait un accuëil des plus gracieux.

VI. *Pays-Bas. Bruxelles.* Le 9. Octobre on celebra à la Cour en la maniere accoutumée l'anniverſaire de l'arrivée en cette Ville de la Ser. Archiducheſſe Gouvernante des Pays Bas Autrichiens : S. A. S. reçut les complimens à cette occaſion de la Nobleſſe, des Cours ſuperieures, des Miniſtres étrangers, & d'un nombre infini d'autres perſonnes de diſtinction : Elle dina ce jour-là en public & aſſiſta le

le ſoir à la Comedie. Mr. Baumer a été choiſi par les Etats de toutes les Provinves de ces Pays, Commiſſaire Inſtructeur auprés des Députés qui continuent leurs conferences à *Louvain*, avec ceux de *Liege*, pour tâcher d'ajuſter à l'amiable les differends dont nous avons déja fait mention ailleurs.

* Le Gouvernement d'*Oſtende* a été donné au Comte de Gant, celui de *Nieuport* au Comte de Final, & la Charge de Gentilhomme de la Chambre de la Ser. Archiducheſſe, au Marquis de la Vergne. S. A. S. a pareillement diſpoſé de divers Canonicats vacans, & a dépêché le 6. Novembre un Exprés à la Cour de *Vienne*, avec des dépêches dont on ignore le contenu. Il paroit ici des Loüis d'or à deux couronnes, & des écus de France faux, & l'on n'a encore pû découvrir aucun des faux-monoyeurs, quelque exacte perquiſition que l'on faſſe pour cela.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naiſſances, Mariages & Morts des Princes & autres Perſonnes illuſtres depuis le mois dernier.

I. *Naiſſances.* Le 9. Octobre la Ducheſſe de Richmond accoucha d'un fils à *Londres*, au grand contentement de ſon illuſtre Famille.

La Ducheſſe de Hildburghauſen, eſt accouchée à *Francfort* d'un Prince, qui fut enſuite baptiſé, & nommé Frederic-Guillaume-Eugene.

Le 20. la Vicomteſſe de Midleton accoucha de ſon premier fils à *Londres*.

La Ducheſſe de Cafarelli, eſt accouchée à *Rome* d'un fils. II.

* *Voyez les Journaux de Septembre & Octobre de cette année pag.* 226. *&* 306.

II. *Mariage.* Le 4. Octobre le Prince de Trautſon épouſa dans la Chapelle de la *Favorite* à *Vienne*, en preſence de L. M. Imp. la Comteſſe née de Mansfeld, Dame d'honneur & de Chambre de l'Imperatrice Regnante, & de l'Archiducheſſe Marie-Thereſe.

III. *Morts.* Le 19. Septembre, Nicolas Mauro-Cordato, Hoſpodar ou Prince Regnant de Walachie, mourut dans ſa réſidence, dans un âge fort avancé.

Le 10. Octobre mourut à *Paris* Madame de Rohan, Abbeſſe de *Notre-Dame de Lieſſe*; de même que Mr. Trudaine, Capitaine-Lieutenant des Gendarmes, Brigadier de Cavalerie, & Inſpecteur des Gendarmes.

Le 12. Meſſire François des Salles, Comte de Rorté, Marquis de Bulgneville, premier Capitaine des Gardes du Corps de S. A. R. de Lorraine, Gouverneur Grand-Bailly du *Pont-à-Mouſſon*, & Conſervateur de l'Univerſité de ladite Ville, paya le tribut à la nature dans ſon Château de *Malpierre*.

Le même jour la mort enleva à *Odenzée*, le Roy de Dannemarc. *Voyez l'article du Nord de ce Journal.*

Le 13. Mr. de Foudras de Châteauhiers, Bailly, Grand Croix & Grand-Maréchal de l'Ordre de St. Jean de Jeruſalem, mourut à *Paris*, de même que le Comte de Kador, Enſeigne de la ſeconde Compagnie des Mouſquetaires de la Garde du Roi, & Mr. Trudaine, Brigadier des Armées de S. M. &c.

Le 2. le Cardinal Celigola mourut à *Rome*, d'une pleureſie dans la 48. année de ſon âge, & la quatriéme de ſon Cardinalat, étant créature du défunt Pape Benoît XIII.

Le 22. Meſſire Loüis-Armand du Pleſſis, Marquis de Richelieu, termina ſa carriere à *Paris*, âgé de 77. ans.

Mr. de Glinſtra, General Major de Cavalerie au ſervice d'Hollande, eſt mort à *Leuwarde* dans la *Friſe*.

FIN.

Table generale & alphabetique des principales matieres contenuës dans ce Tome LIII.

A

Allemagne. 52. 133. 197. 182. 365. 437
Angleterre. 69. 151. 220. 300. 382. 455

B

Barcelone. 16. 96. 170. 249 331. 406
Benevent. 22 104
Berlin. 58. 289. 341
Bruxelles. 75. 155. 305. 386. 459
Barbarie. 172. 226
Bonn. 208

C

Cadix. 16. 97. 171. 330
Cologne. 61. 142. 208. 290
Copenhague. 64. 146. 215. 379. 450
Conſtantinople. 150. 218. 368
Cazalha. 169. 246
Corſini (le Cardinal) élû Pape. 176
Compiegne (arrivée du Roi à) 187. ſon départ pour retourner à Verſailles. 268
Corſe (les Soulevés de l'Iſle de) perſiſtent dans leur opiniâtreté. 185

D

Diſcours fait au Duc de Lorraine par l'Abbé de Salival 37. autre fait au Roi de France, à la Reine & au Dauphin, par les Députés du Clergé aſſemblé à Paris. 191
Dreſde. 60. 288
Dannemarc. 64. 146. 294. 379. 449.
Duſſeldorp. 143. 209
Dantzich. 147. 452

E

Nigmes. 12. 93. 168. 245. 326. 402
Eſpagne. 12. 94. 169. 246. 327. 403
Extrait d'une Lettre écrite d'Italie, au ſujet des affaires de ce Pays. 345

F

Florence. 25. 108. 182. 261. 346
France. 30. 111
Fontainebleau. 30
Francfort. 61. 144. 207. 290

G

Genes. 25. 106. 185. 263. 347. 415
Grenade. 94
Gibraltar. 332. 407
Gueldres. 306
Grodno. 444

H

Hannover. 59
Heſſe-Caſſel. 62
Harangues du Roi de la Grande-Bretagne aux Chambres de ſon Parlement. 71
Hollande. 74. 224. 303. 386. 459
Holſtein. 380
Hambourg. 452

I

Italie. 17. 99. 173. 250. 334. 409
Journal de la Diette des Etats de Pologne & de Lithuanie aſſemblée à Grodno. 445

L

Litterature. 3. 79. 157. 233. 311. 389
Lettre écrite au Roi de France par l'Archevêque de Paris, touchant les affaires de ſon Dioceſe 4. 79. Réponſe de S. M. à ladite Lettre, 83. autre du Roi à l'Archevêque de Paris, qui lui enjoint de faire chanter le *Te Deum* en actions de graces de l'heureuſe délivrance de la Reine ſon Epouſe d'un Duc d'Anjou, 271. autre de l'Aſſemblée du Clergé de France, écrite à S. M. 425
Lisbonne. 17. 98. 332. 407
Lorraine. 37. 120. 363. 436
Luneville. 37

Londres. 69. 151. 220. 300
La Haye. 74. 224. 300. 303
Livorne. 109. 184. 347

M

Milan. 24. 107. 182. 260. 414
Moſcovie. 65. 148. 216. 296. 381. 453
Mecklembourg. 216. 294. 380
Mandement de l'Archevêque de Paris, pour faire chanter le *Te Deum* dans l'étenduë de ſon Dioceſe, à l'occaſion de la naiſſance du Duc d'Anjou. 271
Metz. 362
Mayence. 375

N

Naples. 23. 105. 181. 259. 307. 413
Naiſſances. Mariages. Morts. 77. 227. 307. 388. 460
Nancy. 436

O

Oraiſon funebre du Duc de Lorraine Leopold I. prononcée par l'Abbé de Jandeures. 41. 121
Ordonnance du Pape Clement XII. pour l'établiſſement d'une Congregation criminelle. 338

P

Portugal. 17. 98. 173. 332. 407
Paris. 32. 114. 193. 273. 355. 421
Pruſſe. 58. 142
Petersbourg. 67. 150. 299. 454
Perſe. 69. 289
Pays-Bas. 75. 226. 386
Pologne. 210. 377. 444

R

Rome. 17. 99. 173. 250. 334. 409
Ratisbonne. 57. 138. 286. 370. 441. Decret de l'Empereur envoyé à ſon principal Miniſtre en cette Ville, touchant les affaires du Duc de Meklembourg. 370

S

Suiſſe. 28. 110
Saxe. 60. 139. 288
Suede. 65. 145. 293. 378. 451
Schwerin. 147. 380
Seville (retour de la Cour d'Eſpagne à) 327

T

Turin. 28. 110. 265. 349. 416
Treves. 62
Traité conclu entre le Roi de la Grande-Bretagne & le Roi de Maroc. 223
Toſcane (Lettre du Grand Duc de) au nouveau Pape 262
Thionville, réjoüiſſances qu'on y a faites au ſujet de la naiſſance du Duc d'Anjou. 362

V

Veniſe. 27. 109. 186. 264. 348. 415
Vienne. 52. 133. 197. 282. 365. 437
Verſailles. 111. 190. 268. la Reine y eſt accouchée d'un Duc d'Anjou, 269. compliment des Miniſtres étrangers fait au Roi à ce ſujet. 351. 417

W

Warſovie. 62. 210. Arrivée du Roi de Pologne en cette Ville. 292. 377
Wezel. 289
Windſor. 382

Fin de la Table.

Extractum extenſionis Privilegii Impreſſorii Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis, ad ſexennium.

EX Mandato Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis, omnibus & ſingulis Typographis ac aliis quibuſcunque Librariam negociationem exercentibus, ſeriò firmiterque inhibetur, ne quiſquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi ſoli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgenſi facultas data eſt) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Suæ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtatis hæreditariorum fines, ſimili aliove charactere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos ſeu recudendos mittere, aut alibi etiam impreſſos adducere, vendere & diſtrahere clam ſeu palam, citra ſupranominati Andreæ Chevalier conſenſum, audeat vel præſumat, ſub pœnâ privationis quorumcunque exemplarium, & inſuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fiſco Cæſareo, & parti læſæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 20. Martii 1727. Infraſcripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæſareæ Majeſtatis proprium. P. W. NOB. DOM. DE GEORGENTHAL.